



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Première Commission

23^e séance plénière

Jeudi 27 octobre 2022, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 99 jj) de l'ordre du jour

Table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de coprésider la présente séance avec le Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), S. E. l'Ambassadeur Mohamed Al Hassan, d'Oman. Nous sommes convenus de diriger la séance à tour de rôle. En conséquence, je présiderai la première moitié de nos travaux, et mon homologue, M. Al Hassan, présidera la seconde moitié.

Je souhaite la bienvenue à toutes les participantes et à tous les participants à cette séance commune des Première et Quatrième Commissions, convoquée en application de la résolution 76/55. Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, Adedeji Ebo ; au Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales, Niklas Hedman ; ainsi qu'à nos éminents intervenants : le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Omran Sharaf ; le Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de

principes de comportement responsable, Hellmut Lagos ; M. Nayef Al-Rodhan, du Geneva Centre for Security Policy, qui se joindra à nous à distance ; M. Wang Guoyu, de l'Institut de technologie de Beijing, qui se joindra également à nous à distance ; et M^{me} Jennifer Warren, de la Satellite Industry Association.

La question de savoir comment préserver au mieux l'espace à des fins exclusivement pacifiques est un sujet que les deux Commissions examinent depuis un certain nombre d'années. La Première Commission l'a abordée dans le cadre du point 97 de l'ordre du jour, « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », ainsi qu'au titre du sous-point cc), « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales », du point 99 de l'ordre du jour, « Désarmement général et complet ». La Quatrième Commission l'examine au titre du point 45 de l'ordre du jour, « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ». La présente séance est un cadre intégré permettant aux membres des deux Commissions d'examiner la question ensemble. Le programme de la table ronde commune d'aujourd'hui a été distribué à l'avance. Comme il est indiqué dans ce programme, la séance d'aujourd'hui porte sur la question générale des risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

J'invite maintenant M. Ebo à prendre la parole devant la Commission.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



M. Ebo (Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies) (*parle en anglais*) : Je suis ravi de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser aux membres des Première et de la Quatrième Commissions à l'occasion de cette séance commune. Je me réjouis personnellement de me trouver aux côtés des deux Coprésidents. Je n'ai jamais assisté à une réunion avec l'Ambassadeur Pieris sans en tirer un enseignement philosophique. Et je suis ravi d'avoir rencontré l'Ambassadeur Al Hassan, avec qui j'ai déjà eu un échange intéressant. Je me réjouis à la perspective de lui rendre visite prochainement. Je tiens également à remercier le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies pour son étroite coopération et le partenariat fructueux qu'il entretient.

Nous nous réunissons à un moment où les conflits entre grandes puissances militaires se multiplient. Le risque de voir ces conflits se transformer en hostilités actives dans de nouveaux domaines, dont l'espace extra-atmosphérique, n'a jamais été aussi grand. Dans son rapport *Notre Programme commun*, le Secrétaire général relève que :

« L'espace extra-atmosphérique est traditionnellement vu comme un commun mondial, qui ne relève pas de la juridiction d'un seul État. Son utilisation pacifique, sûre et durable, serait dans l'intérêt de l'humanité dans son ensemble, aujourd'hui et à l'avenir. La création des dispositifs de gouvernance de l'espace extra-atmosphérique, y compris le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU, remonte à une époque où les activités étaient exclusivement étatiques et ces dispositifs ne donnent que des orientations générales sur la gestion du trafic spatial, l'établissement permanent des corps célestes et la définition des responsabilités en ce qui concerne la gestion des ressources. [...] Les moyens spatiaux ont transformé nos modes de vie et les systèmes spatiaux sont essentiels pour comprendre et résoudre des problèmes mondiaux dans le cadre, par exemple, de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'action climatique. Nombre de ces activités sont le fait d'acteurs du secteur privé et présentent également de nouveaux risques pour la sécurité, la sûreté et la durabilité. La congestion croissante de l'espace extra-atmosphérique et la concurrence dont il est le théâtre risquent de mettre en péril son accès et son utilisation par les générations futures. Nos régimes de gouvernance et de réglementation doivent être

mis à jour pour s'adapter à cette nouvelle ère et préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que commun mondial » (A/75/982, par. 90).

Faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique reste un domaine exempt de conflits et d'armes reste une priorité urgente. C'est pourquoi le Secrétaire général a l'intention de convoquer un dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique dans le cadre du Sommet de l'avenir qui se tiendra en 2024. L'objectif de ce dialogue n'est pas de remplacer les rôles de décideurs que les États doivent jouer dans l'élaboration de la gouvernance internationale. Il s'agit plutôt d'une occasion de conférer une nouvelle dimension aux accords intergouvernementaux et d'instiller un sentiment d'urgence dans les axes de travail existants. Nous espérons dès lors que la présente séance commune facilitera un large débat entre les États Membres sur les préparatifs et les résultats attendus de ce sommet, ainsi que sur le rôle des organes compétents de l'ONU. Ces séances communes ont démontré toute l'importance de réunir les parties prenantes de la communauté politique de l'espace extra-atmosphérique pour que chacune partage ses données d'expérience et pour assurer la coordination de notre action. Elles ont également permis de faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes et de nouer le dialogue avec le secteur privé non gouvernemental. J'ai donc hâte d'entendre les présentations des intervenantes et intervenants. J'espère que le dialogue qui se tiendra ensuite entre les États Membres nous fournira des orientations sur cette phase des préparatifs du Sommet prévu en 2024.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie pour une motion d'ordre.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous voyons contraints de prendre la parole. Nous aurions préféré le faire avant le Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, mais nous restons prêts à le faire maintenant. Avant de poursuivre le programme de travail, nous souhaitons partager nos réflexions sur le projet de programme de travail de la séance commune des Première et Quatrième Commissions sur les questions spatiales.

Nous considérons l'Assemblée générale et ses commissions avant tout comme des instances d'échanges intergouvernementaux. C'est sous cet angle que nous avons examiné le projet d'ordre du jour de cette séance commune. Nous pensons que l'ordre du jour doit se concentrer sur un échange de vues entre États. Si des

entités non gouvernementales sont amenées à s'exprimer, nous sommes d'avis qu'elles doivent articuler leurs approches après l'échange de vues entre délégations. En outre, nous sommes fortement préoccupés par le fait que le projet d'ordre du jour de la séance commune a été soumis par le Secrétariat. Il n'a pas été soumis à l'examen des États durant son élaboration. En conséquence, un certain nombre de questions se posent, en particulier de la part de la délégation de la Fédération de Russie.

Comme je l'ai dit, le projet d'ordre du jour a été soumis par le Secrétariat. Or, dans un tel contexte, le Secrétariat doit jouer un rôle strictement administratif et complémentaire auprès des États Membres. Dans le même temps, l'ordre du jour doit faire l'objet d'un accord entre les États et ne doit pas provoquer d'objections ou soulever de difficultés parmi eux. Pour notre part, nous avons très tôt, en marge de la Première Commission, posé des questions sur une série de points. Nous ne comprenons notamment pas les critères qui ont été utilisés pour désigner les représentants de l'industrie et du monde universitaire intervenant en tant qu'experts à la présente séance. Nous tenons à dénoncer un manque d'équilibre en termes de représentation, en particulier géographique, des organismes non étatiques. Le groupe d'experts invités n'est pas représentatif des pays en développement, alors même que nous aimerions également les entendre. Par ailleurs, nous avons déjà eu l'honneur et l'occasion d'entendre un certain nombre de spécialistes dans diverses autres instances compétentes, en particulier dans le contexte des groupes de travail à composition non limitée et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous ne pouvons accepter une telle situation, car elle soulève pour nous des questions importantes et légitimes quant à la valeur ajoutée des exposés et des rapports qui seront présentés par les entités non gouvernementales participant à la présente séance, d'autant plus que nous disposons d'un temps très limité, notamment pour les discussions intergouvernementales.

Nous préférierions donc avoir une discussion équilibrée sur les questions dont sont saisies les Première et Quatrième Commissions en lien avec la sécurité des activités spatiales. Sachant que de nouvelles discussions sur le projet d'ordre du jour pourraient rogner sur le temps dont disposent les États Membres pour aborder les questions de fond, et compte tenu de nos contraintes de temps, nous sommes prêts à faire preuve de souplesse pour cette séance commune des Première et Quatrième Commissions. Nous souhaiterions néanmoins obtenir quelques éclaircissements de la part du Secrétariat et des deux Coprésidents sur les questions que nous venons

de soulever. Nous demandons au Secrétariat de prendre en compte nos préoccupations et de veiller à ce qu'elles soient prises en considération au moment des préparatifs de la prochaine séance commune des Première et Quatrième Commissions en 2024. Nous souhaitons sincèrement que la situation actuelle ne se répète pas. Si tel devait être le cas, la Fédération de Russie se verrait contrainte de prendre des mesures résolues pour mettre fin à de telles pratiques et éviter, au cours de ces séances communes, des exposés et des présentations de rapports déséquilibrés, qui risquent à leur tour de conduire à des discussions déséquilibrées.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de Cuba pour une motion d'ordre.

M^{me} Carral Castelo (Cuba) (*parle en espagnol*) : La République de Cuba est reconnaissante de l'occasion offerte par les Première et Quatrième Commissions de discuter d'un sujet aussi important, qui est une priorité dans les ordres du jour des deux organes. Nous pensons qu'il est impératif que ces discussions se poursuivent à l'avenir. Ma délégation est toutefois préoccupée par le processus de sélection des experts, à propos desquels nous n'avons personnellement aucun doute au demeurant. Ma délégation s'inquiète plutôt de la procédure qui a été suivie pour cette question. Nous aurions en effet souhaité que les États Membres se consultent au préalable sur ce processus. Nous constatons une fois de plus que la nécessaire représentation géographique équitable n'a pas été prise en compte. Nous ne comprenons pas non plus les critères qui ont été utilisés pour la nomination des experts devant intervenir dans cette discussion commune, et nous ne savons pas en vertu de quel mandat ont été choisis et nommés les collègues qui nous présenteront un exposé aujourd'hui.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne pour une motion d'ordre.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je serai bref. Je voudrais me faire l'écho des préoccupations exprimées par mes homologues de Cuba et de la Fédération de Russie quant au processus de sélection des experts et des intervenants invités à présenter un exposé à cette séance commune. Ma délégation estime qu'il est nécessaire que la représentation géographique équitable soit prise en compte afin de couvrir tous les aspects liés aux thèmes débattus à la présente séance et afin que personne ne soit exclu.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : Je voudrais formuler quelques observations afin d'apporter une réponse collégiale aux questions qui viennent d'être soulevées à juste titre. On peut en effet toujours faire mieux. Les membres peuvent dans tous les cas être assurés, en mon nom et en celui du Coprésident, que quelle que soit la décision prise, elle l'a été dans le meilleur intérêt de la Première Commission. Si je devais l'exprimer en termes de jurisprudence, il ne s'agit en rien d'une abdication de l'autorité des membres. Ces derniers doivent toutefois garder à l'esprit que les questions qui ont été soulevées l'ont également été au niveau du Bureau. Elles ont été mûrement réfléchies. Un mécanisme a ensuite été mis en place. Je suis sûr que les membres sont au courant de ce mécanisme. Le Bureau a adressé aux groupes régionaux une lettre dans laquelle il les invite à faire part de leurs nominations, précisément pour la raison qui vient d'être évoquée. Le Bureau leur a demandé de désigner un candidat ou une candidate approprié pour exprimer leur point de vue, ainsi que les trois personnes qui figurent sur la liste. Je peux garantir que le Bureau s'est montré très à l'écoute. À nos yeux, cette procédure était la meilleure.

Malheureusement, elle n'a pas reçu l'accueil escompté, dans la mesure où nous n'avons reçu aucune nomination. Peut-être était-ce dû à des contraintes de temps. Nous avons même proposé que les personnes souhaitant s'exprimer au nom des groupes régionaux puissent le faire à distance afin de leur faciliter la tâche. Cette procédure n'avait aucune arrière-pensée, et le sujet a été abordé avec une grande ouverture d'esprit. Bien entendu, nous comprenons que des membres aient un point de vue différent. Il se trouve qu'un consensus s'est dégagé sur une extension éventuelle de la liste des oratrices et orateurs. Malheureusement, cette éventualité ne s'est pas concrétisée. Je me félicite toutefois que les membres ont exprimé leurs vues sans détour. Je ne doute pas que les avis de tous les membres seront pris en compte et qu'ils se refléteront dans les positions que nous prendrons à l'avenir.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en arabe*) : Je souhaite la bienvenue à tous les participants et toutes les participantes à la présente séance. En tant que Coprésidents de cette séance commune des Première et Quatrième Commissions, nous avons discuté de ce sujet de manière très objective. En ma qualité de Président de la Quatrième Commission, je voudrais reprendre à mon compte ce que mon homologue, le Président de la Première Commission, a dit à propos des consultations et de la possibilité que nous avons bel et bien donnée aux

délégations de nommer des experts et à laquelle elles n'ont pas donné suite.

Je tiens néanmoins à préciser à cet égard que je suis entièrement d'accord avec les déclarations des représentants de la Fédération de Russie, de Cuba et de la République arabe syrienne. De fait, les discussions que nous menons appartiennent aux États Membres. Ce sont eux qui pilotent cet exercice. Je les remercie vivement pour la souplesse dont ils ont fait preuve, et je leur assure que les Coprésidents tiendront sérieusement compte de tous leurs commentaires. Les points qu'ils ont soulevés seront pris en considération pour nos prochaines séances. Je voudrais également leur assurer que les Présidents des Première et Quatrième Commissions ont le devoir de refléter les positions des États Membres. Toute décision adoptée à cet égard doit être fondée sur le consentement des États Membres, qui ont le droit d'exprimer leurs vues.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : J'invite maintenant M. Hedman à prendre la parole devant la Commission.

M. Hedman (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de prendre la parole à l'occasion de cette table ronde commune des Première et Quatrième Commissions sur le thème des risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

La tenue de séances communes des Première et Quatrième Commissions en 2015 (voir A/C.1/70/PV.13), en 2017 (voir A/C.1/72/PV.11), en 2019 (voir A/C.1/74/PV.20) et aujourd'hui démontre la volonté de collaboration partagée du Bureau des affaires spatiales et du Bureau des affaires de désarmement. Une coopération et une coordination plus étroites entre nos bureaux ont été mises en place par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et les résolutions ultérieures. Depuis des décennies et en tant que secrétariat, le Bureau des affaires spatiales est en première ligne pour aider les États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à gérer la gouvernance mondiale des activités spatiales. En tant qu'entité des Nations Unies, le Bureau des affaires spatiales a également mis en place un solide programme de renforcement des capacités, qui couvre les dimensions scientifique, technologique, juridique et politique de l'espace extra-atmosphérique, afin de combler le fossé des capacités entre les pays. Nous soutenons les efforts déployés dans le cadre des différentes activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, y compris dans le domaine de

la viabilité de l'espace et en particulier au profit des pays en développement.

Depuis plus de 40 ans, le Bureau des affaires spatiales est chargé de tenir le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, conformément à la Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Le Registre constitue le principal mécanisme de transparence et de confiance, et restera essentiel pour les missions spatiales nouvelles et novatrices, dont les méga-constellations, les missions d'élimination active des débris et de transfert de propriété en orbite.

Ces dernières années, nous avons assisté à une croissance exponentielle des notifications sur le changement de statut des objets spatiaux en orbite, des informations sur les événements de rentrée et de mise en orbite des objets spatiaux, ainsi que d'autres informations similaires destinées à améliorer la sécurité des opérations spatiales. Toute action visant à répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de viabilité de l'espace, dans une perspective plus large, doit être liée aux besoins fondamentaux de développement de toutes les nations et de tous les peuples.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec ses 17 objectifs de développement durable, accentue le rôle que l'exploration, la science et la technologie spatiales – et leurs applications – devront jouer à l'avenir en tant qu'outils indispensables pour relever les défis mondiaux auxquels l'humanité tout entière est confrontée. Il s'agit d'une priorité pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Bureau des affaires spatiales.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne en matière d'accès à l'espace et de solutions générées à partir d'activités menées en orbite. Or, nous devons nous efforcer de rendre l'accès aux avantages des solutions spatiales véritablement universel. Lorsque nous considérons l'avenir, nous comprenons que l'espace est et restera un outil essentiel dans tous les domaines. L'an dernier, en 2021, l'Assemblée générale a adopté le programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable (résolution 76/3). L'an prochain, le Sommet des objectifs de développement durable aura lieu. Ce sera ensuite le tour du Sommet de l'avenir en 2024.

Dans ce contexte, le rapport du Secrétaire général *Notre Programme commun* (A/75/982) incite le Bureau des affaires spatiales à poursuivre les efforts que nous

déployons sur la voie du renforcement des capacités et de la sensibilisation aux outils spatiaux pour les besoins du développement.

J'attends avec impatience le débat d'experts qui se tiendra aujourd'hui et le dialogue qui suivra. Nous avons un intérêt commun à préserver l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Tel doit être notre objectif principal, du point de vue de l'espace, pour garantir la paix, la prospérité et le développement durable pour l'ensemble de l'humanité. Il devient de plus en plus crucial de passer de la viabilité sur Terre à la viabilité dans l'espace.

Pour finir, qu'il me soit permis d'inviter toutes les délégations à assister, après la séance, à l'événement qui se tiendra à 13 heures, dans la salle de conférence 4, sur la question de l'espace pour le développement durable sur Terre, et à regarder l'exposition en cours ici à l'ONU sur le rôle de l'espace pour notre planète.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le plaisir de me tourner vers nos experts, qui ont été priés de limiter leur intervention à sept minutes.

La Commission entendra d'abord une présentation du Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Omran Sharaf.

M. Sharaf (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole en ma qualité de Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), dans le cadre de la table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, et de présenter les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

L'Organisation des Nations Unies est au cœur de la coopération internationale en matière d'activités spatiales depuis le début de l'ère spatiale. Le COPUOS est né de la reconnaissance, par l'Assemblée générale dans sa résolution 1348 (XIII), en 1958, de l'importance de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de la nécessité de promouvoir la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales.

Dès 1959, le COPUOS a été créé en tant qu'organe permanent de l'Assemblée générale, dont la résolution 1472 (XIV) a réaffirmé le rôle et lui a demandé d'examiner l'étendue de la coopération internationale, d'étudier les activités spatiales qui pourraient être entreprises sous les auspices de l'ONU, d'examiner les mesures permettant d'encourager les programmes nationaux de recherche

touchant l'étude de l'espace, ainsi que l'octroi de l'aide en vue de l'exécution de ces programmes, et d'étudier la nature des problèmes juridiques que pourrait soulever l'exploration de l'espace extra-atmosphérique.

Compte tenu de la singularité de son mandat et de la place centrale qu'il occupe dans la gouvernance mondiale des activités spatiales, le Comité a joué un rôle essentiel dans l'organisation des trois Conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui se sont tenues à ce jour, au cours desquelles les avantages pratiques des sciences et technologies spatiales et de leurs applications ont été examinés, l'accent étant mis particulièrement sur les besoins des pays en développement et sur les contributions des sciences et technologies spatiales et de leurs applications à l'appui des programmes de développement mondiaux et régionaux et à l'obtention d'avantages pour l'ensemble de la société.

Chacune des conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est tenue dans un contexte différent en raison de la croissance continue des activités spatiales, de leur diversification et de l'émergence de nouveaux acteurs. Néanmoins, le mandat du Comité est resté suffisamment souple pour garantir des progrès dans la mise en œuvre des recommandations des conférences, tout en renforçant progressivement les mandats du Comité et de ses sous-comités – Sous-Comité scientifique et technique et Sous-Comité juridique –, ainsi que du Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales.

Le Comité et ses sous-comités servent de cadres mondiaux pour la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et le dialogue entre les principales nations spatiales et les nations spatiales émergentes. Cet objectif est confirmé par l'augmentation de la représentativité des États Membres au sein du Comité, passé de 24 États initiaux à sa création en tant qu'organe permanent en 1959 à 100 États membres actuellement.

Compte tenu de la singularité de son mandat et de la place centrale qu'il occupe dans la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et la gouvernance mondiale des activités spatiales, conforme au droit international applicable, le Comité, son sous-comité juridique et son sous-comité scientifique et technique ont un bilan remarquable en ce qui concerne la mise en place et le développement des instruments juridiques des Nations Unies régissant les activités spatiales.

Les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique sont le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes. Parmi les autres instruments figurent la déclaration de principes juridiques non contraignants adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1962 (XVIII) de 1963, qui a été le précurseur du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, et les quatre ensembles de principes relatifs aux activités spatiales.

En outre, les Lignes directrices du Comité sur la réduction des débris spatiaux, le Cadre de sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et les Lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales du Comité représentent des instruments importants de nature non juridiquement contraignante. Il y a également des résolutions importantes sur le concept de l'État de lancement, la pratique de l'immatriculation et la législation spatiale nationale, qui soutiennent les États dans la mise en œuvre de leurs droits et obligations en vertu des Traités sur l'espace extra-atmosphérique.

En plus de 60 ans de gouvernance et de diplomatie sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les activités spatiales des États, des organisations intergouvernementales internationales et des entités non gouvernementales se sont multipliées, et les sciences et technologies spatiales ainsi que leurs applications contribuent aujourd'hui de manière inestimable au développement durable. Le Comité et ses sous-comités, par l'entremise de leurs ordres du jour et des travaux des groupes de travail et des experts, suivent en permanence les progrès des technologies spatiales et l'évolution rapide des questions spatiales, en vue de développer de nouveaux mécanismes reflétant la complexité des activités spatiales. Pour faire face à ces évolutions, le Comité et ses sous-comités continuent à encourager le multilatéralisme et à chercher un terrain d'entente dans des domaines tels que la viabilité à long terme des activités spatiales, la réduction des débris spatiaux et les mesures correctives, l'exploration spatiale, l'utilisation des ressources spatiales, la gestion du trafic spatial et une série de questions concernant l'importance

des applications des sciences et des technologies spatiales pour atteindre les objectifs de développement durable.

Des délibérations sont en cours au sein de plusieurs groupes de travail dans le cadre de plans de travail pluriannuels, notamment sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, la viabilité à long terme des activités spatiales, le statut et l'application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace, la définition et la délimitation de l'espace, et les aspects juridiques des activités liées aux ressources spatiales.

Pour donner un exemple concret, au fil des ans, le Comité a examiné différents aspects de la viabilité à long terme des activités spatiales. En 2010, le Sous-Comité scientifique et technique a inscrit à son ordre du jour un point y relatif. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et par l'intermédiaire de son groupe de travail spécialisé et de ses groupes d'experts subsidiaires, les membres du Comité ont mené des débats et des négociations approfondis, couvrant des sujets d'une importance cruciale tels que les débris spatiaux, la veille spatiale, la météorologie spatiale et les régimes réglementaires.

En 2019, le COPUOS a adopté les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Bien qu'étant non contraignantes par nature, les lignes directrices représentent un consensus politique inestimable. Elles constituent un ensemble de mesures et d'engagements internationalement reconnus visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales et, en particulier, à renforcer la sécurité des opérations spatiales.

Le Comité est le principal cadre pour la poursuite du dialogue institutionnalisé sur les questions liées à la mise en œuvre et à l'examen des lignes directrices. Les membres d'un nouveau groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales sont en train de recenser et d'examiner les défis à relever, de formuler d'éventuelles nouvelles lignes directrices, d'échanger des expériences, des pratiques et des enseignements tirés de la mise en œuvre volontaire, au niveau national, des lignes directrices adoptées, et de mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.

L'année dernière, le COPUOS a réaffirmé son rôle en tant que cadre unique pour faire progresser le multilatéralisme dans les activités spatiales en soumettant à l'Assemblée générale, à sa soixante-seizième session, le programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre, qui est une stratégie tournée vers l'avenir pour réaffirmer et renforcer la contribution des activités spatiales et des

outils spatiaux à la réalisation des programmes mondiaux, en répondant aux préoccupations de l'humanité en matière de développement durable à long terme. Le programme « Espace 2030 », adopté par consensus par l'Assemblée générale (résolution 76/3), contribue aussi de manière importante à esquisser la contribution future du COPUOS au cadre de la gouvernance mondiale des activités spatiales. Le programme « Espace 2030 » témoigne de la volonté des États Membres de promouvoir l'application des traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, ainsi que l'application des principes et des résolutions de l'Assemblée générale qui s'y rapportent, et à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales et la préservation de l'environnement spatial à des fins pacifiques.

Les États Membres abordent dans le programme « Espace 2030 » l'évolution des activités spatiales à un moment où de nouvelles technologies voient le jour et où un nombre croissant de participants, représentant à la fois des agences gouvernementales et des entités non gouvernementales, y compris l'industrie et le secteur privé, s'impliquent dans des projets d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et mènent des activités spatiales. Ces engagements visent également à faire en sorte que le Comité et ses sous-comités, soutenus par le Bureau des affaires spatiales, dans leur rôle de plateformes uniques pour la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, continuent de répondre à ces changements, selon les situations.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : J'invite maintenant la Commission à écouter une déclaration préenregistrée de M. Hellmut Lagos, Président du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Professeur Nayef Al-Rodhan, du Geneva Centre for Security Policy, qui nous rejoint par visioconférence.

M. Al-Rodhan (*parle en anglais*) : Mon intervention portera sur certains cadres conceptuels concernant la géopolitique, la gouvernance et la viabilité potentielle de l'espace extra-atmosphérique. Je m'efforcerai d'être rapide pour aborder ces points dans les sept minutes du temps imparti, mais s'il y a des questions

en suspens, je les aborderai volontiers durant la séance de questions-réponses.

Pourquoi l'espace extra-atmosphérique est-il important ? La plupart des éléments qui vont suivre coulent de source, mais ils méritent à mes yeux d'être de nouveau soulignés. L'espace extra-atmosphérique est à la fois une source d'inspiration et un domaine d'une importance cruciale pour notre avenir collectif. Il est également primordial pour une coopération tenant compte des réalités géopolitiques et des impératifs géostratégiques de tous les États. L'humanité dépend de plus en plus, et de manière irréversible, de l'espace extra-atmosphérique pour ses besoins quotidiens, en temps de paix comme en temps de guerre. Ces besoins vont de la prospérité économique à la sécurité, en passant notamment par la navigation, la diplomatie, les objectifs de développement durable, les chaînes d'approvisionnement, le cyberspace et la maîtrise des armements.

L'espace extra-atmosphérique est ce que l'on appelle un « risque frontière », ce qui signifie qu'il est d'une importance capitale pour notre avenir collectif. Il est également la nouvelle frontière de l'innovation, avec d'énormes retombées en termes d'innovations technologiques utiles à chacun d'entre nous. Il s'agit également d'un bien commun mondial, qui appartient donc à tout le monde, et il est dès lors de la responsabilité de chacun de le préserver et de le sécuriser. Or, il est toujours plus encombré et devient de plus en plus un objet de convoitise et de concurrence. Toute perturbation dans l'espace extra-atmosphérique, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle, sera donc lourde de conséquences et aura dans tous les cas des effets sur tous les biens spatiaux. Comme je l'ai dit, l'espace extra-atmosphérique est pour nous tous une responsabilité, un champ des possibles et un problème potentiel. Nous sommes donc tous et toutes dans le même bateau.

Il existe aussi un lien étroit entre la sécurité spatiale et la sécurité terrestre, comme il existe un lien étroit entre la viabilité de l'espace et les technologies de rupture, telles que l'intelligence artificielle et la cybersécurité. Une perte critique de sécurité dans l'espace extra-atmosphérique n'aurait rien de sélectif : elle concernerait tout le monde.

Quels sont les grands enjeux associés à l'espace ? La plupart des membres les connaissent déjà, mais je vais tout de même les citer. Il y a notamment les débris spatiaux, comme ceux liés aux essais antisatellites, en particulier en orbite terrestre basse ; la dangereuse militarisation de l'espace extra-atmosphérique découlant de la regrettable course aux armements actuelle ; la

gestion du trafic spatial ; les lacunes dans le droit de l'espace ; le manque de confiance, de transparence et de coopération ; l'absence d'accords contraignants, ou même non contraignants, depuis l'adoption de l'important Traité sur l'espace extra-atmosphérique en 1967, il y a 55 ans ; l'augmentation exponentielle des biens spatiaux, en particulier issus du secteur privé ; les activités malveillantes occasionnelles dans l'espace, y compris les frappes cinétiques, le piratage, le brouillage et même l'envoi de fausses commandes ; et bien sûr, la concurrence économique et la course aux ressources.

Qu'il me soit permis de mentionner également quelques développements positifs. Il convient tout d'abord de féliciter l'ONU pour les efforts inlassables déployés et l'excellent travail accompli dans le cadre de ses divers instruments au cours des dernières décennies, à Genève et à Vienne, à l'Assemblée générale, à la Conférence du désarmement et au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Comme nous l'avons mentionné, les États-Unis méritent d'être salués pour leur interdiction unilatérale des essais antisatellites. J'espère que de nombreux pays se joindront à cet effort. La Russie, la Chine et l'Union européenne méritent également des félicitations pour les efforts qu'elles ont régulièrement déployés au cours des deux dernières décennies pour tenter de trouver un consensus sur les normes et le comportement à adopter dans l'espace. Le succès n'a pas encore été au rendez-vous, mais leurs efforts méritent d'être salués et encouragés. Il convient également de féliciter le Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir été la locomotive de la création, à l'Assemblée générale, du groupe de travail à composition non limitée dont nous venons d'entendre le Président.

Quels sont, à l'avenir, les impératifs géopolitiques et de gouvernance, s'agissant de l'espace extra-atmosphérique ? La gestion du trafic dans l'espace doit faire l'objet d'une attention immédiate. Cela semble à notre portée, mais ça l'est peut-être moins que nous aimerions le croire. Il s'agit dans tous les cas d'une question à laquelle il faut s'attaquer d'urgence. Il faut s'efforcer rapidement de désencombrer l'espace, en particulier l'orbite terrestre basse. Cet objectif nécessite des efforts de coopération financière, diplomatique et technologique de la part de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé. Nous avons besoin de mesures de confiance – des dialogues bilatéraux, multilatéraux, semi-officiels et non officiels – en utilisant les instruments et mandats intergouvernementaux existants à l'ONU. Toute autre modalité serait également la bienvenue. Nous

devons nous efforcer d'élaborer des codes de conduite et de démilitariser l'espace de toute urgence.

Nous devons renforcer la mobilisation de tous les États, quelle que soit leur taille, même s'ils ne disposent d'aucun bien spatial. Nous devons changer l'état d'esprit géopolitique et abandonner le paradigme traditionnel du dilemme de sécurité à somme nulle, qui ne fonctionne pas et n'a jamais fonctionné dans l'histoire de l'humanité, pour passer à ce que j'ai appelé les paradigmes de sécurité à somme multiple et à un modèle théorique de relations internationales que j'ai appelé le paradigme du réalisme, dans lequel les gains absolus et la concurrence non conflictuelle sont autorisés, parce que le monde est instantanément et toujours plus connecté et qu'il devient profondément interdépendant.

Pour conclure, et en guise de message à retenir, je souhaite lancer un appel à l'action à toutes les parties prenantes – gouvernements, organisations non gouvernementales, organisations intergouvernementales, secteur privé, et même la société civile –, afin qu'elles garantissent l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et qu'elles se concentrent sur le potentiel que recèle l'espace en matière scientifique, économique et de coopération. Je lance un appel particulier aux États car, bien que cela soit compréhensible, leur comportement reste guidé par la défense de leurs intérêts nationaux, *a fortiori* dans un système mondial où chacun se sert et qui est dépourvu d'autorité suprême arbitrant ou imposant tel ou tel comportement de manière juste, équitable et impartiale. Cependant, le moyen le plus sûr de garantir un intérêt national durable est de le concilier avec les intérêts transnationaux, mondiaux et planétaires. Toute autre façon d'agir serait le moyen le plus sûr de provoquer des destructions, des conflits et des dommages collectifs car, je répète ce que j'ai dit précédemment, une perte critique de sécurité dans l'espace extra-atmosphérique n'aurait rien de sélectif : elle concernerait tout le monde. Je pense que nous nous devons à nous-mêmes et à nos enfants d'avoir un ordre mondial sûr et prospère aujourd'hui, ainsi qu'une vision inspirée en ce qui concerne nos aventures dans le cosmos et la place responsable, prospère et durable que nous y occupons.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : Je remercie M. Al-Rodhan de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au professeur Wang Guoyu, de l'Institut de technologie de Beijing, qui nous rejoint par visioconférence.

M. Wang Guoyu (Institut de technologie de Beijing) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de partager les vues suivantes concernant la prise en compte de la sécurité, la sûreté et la stabilité spatiales, et de la viabilité des activités spatiales. J'expliquerai pourquoi et comment définir ces termes, et j'aborderai brièvement les défis qui se posent à la sécurité spatiale ainsi que la voie à suivre.

La pratique diplomatique habituelle veut que les questions de sécurité spatiale soient discutées au sein de la Première Commission ou de la Conférence du désarmement, tandis que la sûreté spatiale est toujours associée à l'utilisation pacifique de l'espace et relève donc du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Toutefois, la frontière floue qui existe entre la sécurité et la sûreté spatiales entraîne un risque de chevauchement des travaux de ces organes et est devenue un obstacle au bon développement de la diplomatie et de la gouvernance spatiales. En outre, la viabilité des activités spatiales devrait être considérée comme l'objectif ultime de la gouvernance de l'espace, et la stabilité de l'espace devrait être l'objectif ultime de la gouvernance de la sécurité spatiale. La stabilité de l'espace mérite plus d'attention qu'elle n'en a reçu jusqu'à présent.

En ce qui concerne la sécurité et la sûreté spatiales, la sécurité de l'espace s'entend comme le fait d'être à l'abri des menaces spatiales causées par des actes intentionnels, qu'ils provoquent ou non des dommages. La sûreté spatiale s'entend comme le fait de ne pas subir de dommages dans l'espace en raison d'un acte intentionnel ou non, d'une omission ou de causes naturelles. Sur le graphique que je présente en ce moment, une partie est commune aux deux concepts, à savoir le fait de ne pas subir de dommages causés par des actes intentionnels. À cet égard, je voudrais faire les remarques suivantes sur la sécurité et la sûreté spatiales.

Premièrement, leurs champs d'application se croisent et se chevauchent à une échelle particulière. Deuxièmement, la sécurité spatiale et la sûreté spatiale relèvent de dimensions différentes, puisqu'elles concernent respectivement l'état de la menace et le résultat des dommages. Troisièmement, la gouvernance mondiale de l'espace sur une question donnée pourrait, dans la pratique, concerner à la fois la sécurité et la sûreté spatiales. Par exemple, la gouvernance des grandes constellations est une question de sûreté générale. Toutefois, elle pourrait également relever de la maîtrise

des armements ou de la prévention d'une course aux armements dans l'espace lorsque des preuves montrent qu'elle est instrumentalisée pour générer des menaces spatiales, par exemple si un État s'approche de l'objet spatial d'un autre État avec l'intention de nuire ou s'il mène d'autres opérations de nature militaire.

Pour conclure, la sûreté de l'espace devrait être définie comme l'état des biens et des activités spatiaux qui ne subissent aucun dommage. Pour ce qui est de la sécurité spatiale, elle devrait être définie à la fois d'un point de vue national et d'un point de vue international. La sécurité spatiale nationale se définit comme l'état des biens, activités et intérêts spatiaux ne subissant aucune menace ou tout autre effet néfaste dû à des comportements délibérés d'autres acteurs, par exemple des opérations spatiales inamicales, provocatrices ou malveillantes, ainsi que la capacité de mettre en œuvre les mesures de protection et de riposte correspondantes. La sécurité spatiale internationale consiste à prévenir les malentendus, les erreurs d'interprétation et les conflits entre les États et à empêcher l'escalade des différends, du désordre et des conflits dans l'espace.

La viabilité des activités spatiales comprend, quant à elle, trois éléments : le maintien d'une activité à un certain rythme ou niveau, l'utilisation raisonnable et la retenue. La retenue pourrait être considérée comme une exigence subséquente aux deux autres éléments, ce qui signifie que l'on n'est pas supposé profiter toujours pleinement de sa liberté et de ses droits dans l'espace. Si l'on prend l'exemple du déploiement rapide de grandes constellations, les parties prenantes devraient dûment prendre en compte les intérêts des autres, en particulier ceux des pays en développement. Dans ce sens, la viabilité des activités spatiales devrait s'entendre comme l'état correspondant à une exploration et une utilisation pacifiques, sûres, équitables et efficaces de l'espace dans un esprit de liberté et de retenue.

Quant à la stabilité spatiale, je la définis comme l'absence de conflits spatiaux, en particulier de conflits spatiaux armés et de guerres spatiales. S'agissant de la fonction et des caractéristiques de la stabilité spatiale, cette dernière doit être considérée comme le critère principal pour évaluer les avantages et les inconvénients d'une initiative internationale en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, afin de déterminer si cette initiative est propice à la quête ou à la préservation de la stabilité spatiale. Deuxièmement, si on la compare à la viabilité des activités spatiales, la stabilité spatiale porte principalement sur une perspective

subjective qui implique que, dans le jeu spatial, aucun joueur ne souhaite réellement changer le statu quo des relations spatiales, et que personne ne doit modifier la situation à mauvais escient ou par ambition, par exemple en visant la supériorité spatiale. Troisièmement, trois principes sont proposés pour la gouvernance de la sécurité spatiale en relation avec la stabilité spatiale. Le premier principe est celui de l'exhaustivité : tous les types de défis doivent être envisagés de manière globale. Lors de l'examen de chaque question particulière, il convient de garder à l'esprit les risques croissants que présentent une course aux armements dans l'espace, une arsenalisation de l'espace et sa transformation en champ de bataille. Le deuxième principe est l'équilibre des intérêts : au cours du processus d'élaboration des règles, les différents intérêts doivent être pris en compte de manière équilibrée, en particulier les intérêts des pays en développement. Le troisième principe est celui de la retenue, qui consiste à s'abstenir d'adopter des positions et des politiques hostiles et de mener des actions inamicales, provocatrices, voire malveillantes, susceptibles d'entraîner des malentendus et des perceptions erronées, même si elles ne sont pas expressément interdites par le droit international.

En ce qui concerne les principaux défis auxquels est confrontée la sécurité de l'espace extra-atmosphérique, je me contenterai d'évoquer brièvement quatre d'entre eux compte tenu des contraintes de temps. Le premier défi est l'absence d'une compréhension précise et commune des termes clefs que je viens de mentionner. Le deuxième défi concerne le manque de compréhension stratégique. Le troisième défi réside dans le fait que certains mécanismes nécessaires, tels qu'une ligne militaire directe, font défaut. Le quatrième défi, enfin, est l'absence de consensus sur l'applicabilité de la *lex lata*, car la question de savoir si le droit international général s'applique aux scénarios spatiaux, et comment il s'y applique le cas échéant, n'a toujours pas été tranchée.

Sur la base de tout ce que je viens de mentionner, il n'est peut-être pas raisonnable ni réaliste de définir les lignes de travail des différents organes de l'ONU en se basant sur la dichotomie entre sûreté et sécurité, ou entre actes intentionnels et non intentionnels, étant donné qu'il y a toujours des chevauchements entre ces concepts sur certains sujets, comme dans le cas de la gestion stratégique. Par ailleurs, cela reflète simplement les tendances qui existent dans la gouvernance mondiale de l'espace. Les préoccupations relatives à la sécurité ou à d'autres questions, ainsi que les affaires militaires et non militaires, sont de plus en plus interdépendantes et intégrées entre elles. À vrai dire, cela reflète également

une caractéristique de la technologie spatiale, à savoir son double usage.

Dans ce contexte, des changements adaptatifs doivent être apportés dans le cadre de l'ONU. La réunion conjointe de la Première et de la Quatrième Commissions qui se tient aujourd'hui apporte une réponse bienvenue à ces défis et fournit un lieu d'échange entre les instances concernées. Cependant, cela ne suffit pas. Deux propositions devraient être envisagées. Premièrement, un mécanisme de réunions conjointes régulières devrait être instauré entre la Première Commission et la Quatrième Commission, ainsi qu'avec la Sixième Commission (Commission des questions juridiques) étant donné qu'un nombre croissant de questions juridiques doivent être clarifiées, à l'exception de celles relevant du droit international de l'espace. L'applicabilité à l'espace du droit international général est une question urgente mais non résolue. Deuxièmement, un groupe de travail ou groupe d'experts conjoint devrait être créé dans le cadre du mécanisme de réunions conjointes actuel des Première et Quatrième Commissions, avec la participation d'experts désignés par les délégations, afin de discuter, dans une perspective plus globale, de sujets tels que la gestion du trafic spatial, la gestion et le contrôle des crises spatiales, la gestion des grandes constellations, la défense planétaire, ainsi que l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Jennifer Warren, de la Satellite Industry Association.

M^{me} Warren (*parle en anglais*) : C'est un véritable honneur de représenter la Satellite Industry Association devant une assemblée aussi éminente et d'ajouter la voix du secteur privé aux débats et délibérations. Pour ceux qui ne connaissent pas la Satellite Industry Association, nous représentons plus de 60 entreprises spatiales qui interviennent dans tous les domaines de l'industrie spatiale – depuis les télécommunications, l'Internet des objets et le haut débit jusqu'aux applications futures telles que l'entretien en orbite, le transport spatial et l'exploration de l'espace. Il s'agit d'une association très largement représentative.

Je tiens à mettre l'accent sur les membres de notre association qui sont spécialisés dans les communications par satellite et sur la contribution majeure qu'ils apportent en permettant d'assurer la disponibilité d'une connectivité qui revêt une importance cruciale partout dans le monde. Ils permettent aux gouvernements nationaux et à l'Union internationale des télécommunications d'atteindre

l'objectif d'un accès à Internet universellement disponible pour tous, indépendamment de la situation géographique.

Aujourd'hui, la majorité des plus de 5 000 satellites actifs en orbite sont commerciaux, et les fournisseurs de services mondiaux et régionaux comme les fournisseurs de services de lancement du monde entier prévoient de lancer des constellations composées de milliers de satellites au cours de la prochaine décennie. À tous points de vue, les entreprises membres de la Satellite Industry Association investissent massivement dans l'espace et dépendent d'elle en tant que destination tout à fait viable. Je tiens vraiment à insister sur l'intérêt commercial inhérent à la préservation de la viabilité de l'espace en tant que destination. L'espace est un lieu pour faire affaire. Il est très important de comprendre que, comme l'a indiqué le professeur Wang, il n'y a pas de sécurité sectorielle ou dissociée, qui vaudrait pour une utilisation et non pour les autres. Dans l'espace, il n'existe pas de voies qui soient commerciales ou gouvernementales : il s'agit d'une zone partagée. Nous avons donc un intérêt commun à préserver et à garantir la viabilité à long terme de cette destination pour les investissements qui y sont réalisés, ainsi que pour la recherche et les innovations. Il s'agit d'un impératif naturel pour nous tous.

Nous nous appuyons sur les travaux de qualité menés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), ainsi que sur les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales qu'il a adoptées. La Satellite Industry Association a fait fond sur ces lignes directrices et a créé son propre groupe de travail sur la sécurité spatiale. Nous nous efforçons d'intégrer les Lignes directrices, que nous soutenons, dans des bonnes pratiques et des principes que nous pouvons reproduire et modéliser pour d'autres, et peut-être même faire évoluer pour constituer des cadres d'évaluation qui permettent de déterminer si les missions sont viables ou non. La Satellite Industry Association a soutenu le développement de ces types de systèmes d'évaluation. Aux États-Unis, nous les qualifierions de « blanc-seing de bonne gestion », qui pourrait être obtenu par les opérateurs, les fabricants et les promoteurs de nouvelles missions afin de prouver la viabilité de leur approche.

Outre les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme, que nous avons défendues et que plusieurs membres du secteur ont présentées au Gouvernement des États-Unis avec des commentaires sur la mise en œuvre, lesquels semblent partagés avec le COPUOS, le secteur est également actif auprès des composantes de

l'administration nationale. Certaines délégations savent peut-être que, par exemple, la Commission fédérale des communications des États-Unis vient d'adopter une nouvelle réglementation sur l'élimination des débris dans un délai de cinq ans après une mission dans l'espace. Le secteur l'a appuyée, comme il appuie l'élimination des satellites dès que possible après leur fin de vie, soit dans un délai de cinq ans ou moins.

Conformément aux normes internationales existantes, aux lignes directrices et aux normes de comportement dans l'espace dont l'adoption est attendue, les membres de la Satellite Industry Association qui conçoivent des objets spatiaux avec une rentrée planifiée dans l'atmosphère terrestre favorisent généralement la conception, la construction et l'exploitation d'engins spatiaux qui présentent une probabilité élevée d'élimination réussie et réduisent au minimum la quantité de débris potentiels susceptibles de frapper le sol au cours de la phase finale de rentrée. Il ne s'agit pas seulement de ce qui se passe dans l'espace, mais aussi de la manière dont l'espace affecte la Terre. Cette approche fait que les satellites commerciaux se situent généralement bien en deçà du seuil de risque d'accident internationalement reconnu, et que la rentrée d'un satellite commercial n'a jamais fait de victime humaine.

Je pense que l'inclusion du secteur privé, sous la forme d'un groupe le plus large possible, dans le dialogue actuel et dans les dialogues futurs, sur une base multipartite, contribuera à faciliter l'alignement des lignes directrices des initiatives tant gouvernementales que commerciales en matière de viabilité. Comme je l'ai dit précédemment, nous intervenons tous dans le même espace et, contrairement à l'espace aérien, il ne dispose pas de voies différentes qui peuvent être segmentées.

Il y a environ deux ans, nous avons adopté des principes de sûreté spatiale, et il pourrait s'avérer utile de les partager avant que je n'aborde quelques-uns des défis que nous voulons mettre en lumière aujourd'hui. Nos principes de sûreté spatiale se déclinent en trois catégories thématiques générales : ce qu'un opérateur peut faire avant le lancement ; ce qu'un opérateur peut faire pendant les opérations courantes ; et ce que la communauté des opérateurs dans son ensemble, et non les opérateurs individuels, doit entreprendre.

Je donnerai quelques exemples d'activités préalables au lancement. Nous avons plaidé pour que les opérateurs commerciaux prennent en compte la viabilité des activités spatiales lorsqu'ils sélectionnent un fabricant et un fournisseur de services de lancement, et ce

pour plusieurs raisons : réduire au minimum les risques de défaillance et de production de débris ; veiller à ce qu'ils puissent être suivis, géographiquement ou non, par des moyens actifs ou passifs ; et choisir des conceptions qui limitent les effets sur les autres opérateurs de l'espace extra-atmosphérique dans l'hypothèse d'un engin spatial abandonné. Il y a beaucoup d'autres exemples sur notre site Web, que j'encourage chacun à consulter, mais il s'agit là d'un exemple d'activités préalables au lancement dont la responsabilité incombe à l'opérateur.

Pendant l'opération, les opérateurs doivent également tâcher, par exemple, de mettre à jour les informations relatives à la position dès que possible, y compris juste après le lancement. En effet, nous savons que les évaluations de la conjonction avant le lancement ont une valeur éphémère, alors même qu'elles revêtent une importance critique car les plans orbitaux sont de plus en plus saturés. Nous voulons nous assurer que les effets sur l'orbite des satellites abandonnés sont réduits au minimum. Comment y parvenir ? Au cours des opérations courantes, l'opérateur doit assumer la responsabilité de surveiller l'état de santé et le statut de ses engins spatiaux et de détecter les anomalies avant qu'elles ne s'aggravent. Les opérateurs doivent prendre des mesures pour éviter que l'élimination échoue, ou plutôt pour lui permettre de réussir. Les règles d'élimination doivent être mises en œuvre avant la fin de la mission. Attendre qu'une défaillance advienne revient à attendre trop tard. Il convient de s'assurer que des protocoles de sécurité sont en place pour empêcher les acteurs non autorisés de prendre le contrôle d'engins spatiaux ou de systèmes au sol. Là encore, ces éléments doivent être non seulement planifiées, mais aussi mis en œuvre pendant les opérations.

Nous savons que l'un des défis actuels réside dans la collaboration en matière de partage des données, mais le secteur privé s'efforce de faire de son mieux dans ce domaine. Il importe d'accroître la loyauté et la transparence des sources de données utilisées pour les évaluations de conjonctions. Nous sommes pleinement favorables à la diffusion en temps utile d'informations transparentes, économiques et précises sur le suivi des débris spatiaux auprès de tous les acteurs internationaux de l'espace, en recourant à un large éventail de sources de données sur les opérateurs, qu'elles soient commerciales, gouvernementales ou universitaires, les institutions universitaires jouant un rôle croissant dans l'espace.

Les opérateurs de la Satellite Industry Association prennent de plus en plus part aux organes internationaux de normalisation pour tenter de répondre aux besoins en

matière d'échange de données et de contribuer à la mise en place des outils et algorithmes adéquats, entre autres. Un élément très important consiste à encourager les opérateurs, qu'ils soient commerciaux, universitaires ou gouvernementaux, à disposer de canaux de communication ouverts sans interruption toute l'année, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, y compris les jours fériés, et de veiller à ce que la communication fonctionne dans les deux sens. Lorsqu'un opérateur de satellite envoie des informations, il importe de savoir non seulement que l'information a été reçue, mais aussi qu'elle a été comprise. La communication dans les deux sens est très importante. Nous ne voulons pas seulement des notifications, mais nous voulons aussi nous assurer que l'information est comprise afin d'éviter toute conséquence involontaire.

La collaboration en ce qui concerne la recherche sur la météorologie spatiale et ses effets sur l'exploitation des satellites est un autre domaine dans lequel nous pensons nécessaire d'intensifier le partage des données et la sensibilisation. Il est très important de pouvoir atténuer les répercussions de la météorologie spatiale sur l'infrastructure satellitaire, notamment les pannes. Pour nous, trois domaines sont importants, à savoir la sensibilisation à la météorologie spatiale, les mesures de viabilité avant le lancement et en cours d'exploitation, et l'accès au spectre. J'entends souvent l'accès au spectre assimilé à la prévention des brouillages préjudiciables. Il en fait partie, mais il ne se définit pas ainsi. La protection contre les brouillages préjudiciables est très importante, mais, de notre point de vue, veiller à ce qu'il y ait suffisamment de spectre pour répondre aux besoins des utilisateurs actuels et futurs nécessite une collaboration accrue entre tous les acteurs gouvernementaux de l'espace ainsi qu'avec les organes de l'ONU. L'Organisation météorologique mondiale, l'Union internationale des télécommunications et les Première et Quatrième Commissions de l'ONU doivent œuvrer de concert pour veiller à ce que l'accès au spectre permette de répondre à tous les besoins et soit ouverte à toutes les missions des gouvernements, du secteur et des institutions universitaires dans le domaine de l'espace. Il n'est pas acquis qu'il y ait suffisamment de spectre pour assurer l'avenir des activités spatiales. Ce niveau de collaboration et de coopération serait hautement souhaitable.

En ce qui concerne la météorologie spatiale, comme je l'ai indiqué précédemment, nous estimons qu'en plus du partage des données sur la recherche en météorologie spatiale, les pays disposant d'opérateurs de satellites, d'activités d'exploration spatiale et d'autres activités doivent dispenser une formation aux nouveaux arrivants.

Nous tâchons de nous former par nous-mêmes, mais les gouvernements nationaux disposent de beaucoup de connaissances. Il importe d'aider les nouveaux arrivants de chaque pays à comprendre les risques et à les atténuer, car un seul échec ou effet peut avoir des répercussions très larges et rendre une zone moins intéressante qu'elle n'aurait pu l'être.

Pour conclure, je dirai que l'un de nos espoirs, notamment quand nous voyons le secteur privé collaborer autant que possible avec les États Membres au moyen de dialogues tels que celui d'aujourd'hui, consiste à comprendre où les innovations technologiques sont en cours, qu'elles portent sur l'amélioration de la fiabilité, les connaissances relatives à l'environnement spatial, les technologies actives d'élimination des débris et d'entretien des satellites, les nouvelles capacités automatisées d'évitement des collisions ou les nouvelles technologies de propulsion. Il ne s'agit là que de quelques exemples des domaines dans lesquels le secteur investit et qui pourraient peser sur les discussions et les orientations politiques. Nous nous engageons donc dans cette voie, et nous serions heureux de pouvoir travailler avec les membres, nos amis et les opérateurs du monde entier à l'avenir. J'attends avec intérêt des questions.

Le Coprésident Pieris (*parle en anglais*) : Au nom de toutes les délégations, je tiens à remercier nos intervenants des stimulantes déclarations qu'ils ont faites aujourd'hui. Je voudrais prendre quelques minutes pour partager avec les membres ce que je pense être la voie à suivre.

Les discussions d'aujourd'hui ont clairement mis en évidence le fait que la réglementation internationale relative aux utilisations de l'espace extra-atmosphérique mérite un examen très attentif et rigoureux. D'autres domaines technologiques constituent également une menace pour la sécurité mondiale en raison d'un manque de réglementation encore plus important, notamment les progrès réalisés dans le cyberspace et en matière d'intelligence artificielle. À l'instar de l'espace extra-atmosphérique, ces secteurs en évolution se caractérisent par un lien entre les nouvelles technologies et leurs effets sur la guerre au XXI^e siècle.

Malheureusement, en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, la jurisprudence constate de manière croissante non seulement qu'il sera utilisé pour faciliter les conflits armés, comme c'est déjà le cas, mais qu'il pourrait en définitive devenir un théâtre de guerre, en dépit des efforts accomplis par la communauté internationale, c'est-à-dire par nous-mêmes. Comme nous

l'avons entendu aujourd'hui, les utilisations militaires potentielles de l'espace et son éventuel armement représentent, à mon sens, l'une des questions les plus politisées et les plus complexes de notre génération. Il incombe donc à toutes les parties prenantes, y compris à nous-mêmes, de trouver une voie à suivre pour relever les défis du XXI^e siècle.

Le XXI^e siècle n'a pas seulement vu l'apparition de nouvelles nations spatiales, il a aussi vu l'émergence d'entreprises et d'individus qui, comme nous l'a dit M^{me} Warren, ont la capacité d'utiliser les technologies spatiales en dehors des limites habituelles d'un secteur réglementé. C'est ce dont elle nous a parlé. Il est dès lors impératif d'établir un régime réglementaire approprié et acceptable. Toutefois, la forme que pourrait prendre l'adhésion à un tel régime reste encore très floue et imprécise. Au fil du temps, la réglementation peut prendre la forme d'accords juridiques non contraignants réglementaires entre États, comme il en est souvent conclu ici. Mais l'élaboration à long terme du droit international coutumier s'agissant des principes se rapportant directement à l'espace créerait des obligations plus contraignantes et réduirait la menace que les biens spatiaux représentent actuellement pour la sécurité mondiale. À court terme, les États se chargent eux-mêmes de créer des lois nationales et de réglementer la technologie spatiale à leur échelle. Cependant, ces efforts se concentrent avant tout sur les lois régissant la technologie spatiale et sur les développements commerciaux, par opposition aux utilisations militaires de l'espace extra-atmosphérique.

En fin de compte, que devons-nous faire ? Selon moi, pour mettre en œuvre efficacement des lois régissant les activités menées dans l'espace, les réglementations de ce type doivent être mises en œuvre par les États eux-mêmes afin de créer des normes internationales pour la réglementation des activités spatiales. En attendant que cela devienne réalité, j'affirme respectueusement que nous devons rester alertes et attachés au sentiment fondamental de notre humanité, même dans l'espace. Cela doit soutenir le droit de l'espace afin d'éviter des scénarios qui, à l'heure actuelle, peuvent sembler inconcevables. Je soumets cette pensée à la méditation des membres.

Je cède maintenant la place à mon homologue, le Président de la Quatrième Commission.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en arabe*) : Je remercie le Président de la Première Commission, M. Pieris. J'apprécie grandement sa clairvoyance et les remarques précieuses qu'il a formulées sur les risques que

l'espace extra-atmosphérique se transforme en un théâtre pour l'armement ou la course aux armements.

Il ne fait aucun doute que l'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, nous avons le devoir de veiller à ce que tous les États actuellement engagés dans des activités spatiales, et ceux qui le seront à l'avenir, puissent bénéficier de ce patrimoine commun. Il a été dit que l'espace n'est pas le lieu d'une course où les premiers arrivés ont tous les droits d'en profiter, alors que ceux arrivés plus tard ne le peuvent pas. Je tiens à souligner à quel point il est important de prendre cet aspect en considération. Je tiens également à souligner que l'Organisation des Nations Unies est une institution qui œuvre pour tous. Elle est au service de tout le monde. Je souscris aux sentiments exprimés par certains orateurs aujourd'hui et à ce que mon collègue l'Ambassadeur Pieris a dit à juste titre tout à l'heure, à savoir que nous devons tous, au sein de l'Organisation, œuvrer de concert et encourager les idées, les propositions et les recommandations qui émanent de tous les États. Nous devons renforcer les canaux de coopération internationale dans l'espace extra-atmosphérique.

Après avoir remercié tous les intervenants pour leurs déclarations et leurs échanges, ainsi que pour leur disponibilité à répondre à toutes les questions, j'ai maintenant l'honneur de coprésider la deuxième partie de nos travaux, qui est un dialogue interactif entre les États Membres et nos intervenants. Il n'y aura pas de liste préétablie d'orateurs, mais j'espère que les délégations qui souhaitent prendre la parole se manifesteront en appuyant sur le bouton du microphone sur les consoles. En raison du temps limité dont nous disposons pour la présente séance, toutes les délégations qui prennent la parole sont invitées à rester concises et à limiter leurs interventions à cinq minutes au maximum. À cet égard, j'invite les délégations à prononcer une version abrégée de leurs interventions et à en transmettre la version intégrale au portail Web eStatements.

Comme il est indiqué dans le programme, un résumé du dialogue interactif entre les délégations sera établi par les Coprésidents et publié en temps voulu. Je donne maintenant la parole aux Représentants des États Membres qui souhaitent faire une déclaration ou des commentaires ou poser des questions.

M^{me} Hendriksen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des 44 pays suivants : Albanie, Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili,

Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Türkiye, Tchéquie, Ukraine et mon propre pays, le Royaume-Uni. Tout d'abord, nous remercions les Coprésidents d'avoir organisé ce débat opportun sur les efforts réalisés pour garantir la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous remercions également les intervenants de leurs contributions.

Il existe une distinction importante entre, d'une part, les débats portant sur les activités de sécurité nationale qui ont lieu au sein de la Conférence du désarmement à Genève et de la Commission du désarmement ici à New York, et, d'autre part, les débats portant sur les utilisations pacifiques de l'espace qui ont lieu au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) à Vienne, et cette distinction se reflète au sein de l'Assemblée générale, entre sa Première et sa Quatrième Commission. Par ailleurs, comme le reconnaît la résolution 76/55, en vertu de laquelle la présente réunion est convoquée, ces deux Commissions et leurs organes subsidiaires ont des rôles vitaux et complémentaires à jouer pour veiller à ce que l'activité humaine dans l'espace extra-atmosphérique soit sûre, sécurisée et viable, afin que les systèmes spatiaux puissent continuer de procurer des avantages à l'humanité à l'avenir. Par exemple, la destruction délibérée de systèmes spatiaux peut avoir des effets considérables non seulement sur la sécurité mais aussi sur le milieu spatial, et peut créer des risques inutiles pour les vols spatiaux habités ainsi que pour un large éventail d'autres missions spatiales. Nous nous réjouissons d'être réunis aujourd'hui pour débattre de questions qui présentent un intérêt commun pour les deux Commissions.

Depuis la précédente séance commune des Première et Quatrième Commissions en octobre 2019 (voir A/C.1/74/PV.20), nous avons beaucoup progressé dans la sensibilisation à la sécurité spatiale et aux menaces qui pèsent sur les systèmes spatiaux. À cette réunion, nombre d'entre nous ont appelé au lancement un nouveau débat, ouvert à tous, sur la manière de parer aux menaces qui pèsent sur les systèmes spatiaux. Cet appel a conduit l'année suivante à l'adoption de la résolution 75/36, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable » et au rapport du Secrétaire général de juillet 2021 (A/76/77) qui en a résulté. Par la suite, a été adoptée la résolution

76/231, qui a créé le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, en vue de faire avancer ces idées. Nos pays sont satisfaits de la manière dont le Groupe de travail à composition non limitée a débuté ses travaux, et félicitent chaleureusement son président, M. Hellmut Lagos Koller, du Chili, de la manière inclusive, transparente et créative dont il l'a dirigé. Les débats qui ont eu lieu jusqu'à présent dans le cadre de ces réunions ont confirmé le large intérêt qui existe au niveau interrégional pour la sécurité spatiale, de la part des pays menant des activités spatiales comme de ceux qui en mèneront. Nous estimons que ces débats contribuent déjà positivement à notre objectif commun de prévenir une course aux armements dans l'espace et de promouvoir la transparence et la confiance entre les États.

Nous nous félicitons en particulier que les débats aient permis de reconnaître et de confirmer de manière écrasante que le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, s'applique aux activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Ces règles internationales contraignantes constituent une base pour les activités spatiales, mais il est manifestement nécessaire de travailler afin de les préciser et d'améliorer la compréhension collective sur la manière dont elles s'appliquent à certains comportements. Nous affirmons que le droit international humanitaire est applicable dans l'espace, et soulignons que cette affirmation n'autorise ni n'encourage en soi le recours à la force. Elle rappelle plutôt aux États que certains comportements ne sont jamais licites, même pendant un conflit armé.

Pendant des années, le débat sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace est resté bloqué entre deux points de vue, l'un défendant la nécessité d'un instrument juridiquement contraignant unique et complet, et l'autre l'estimant irréaliste. Nous pensons que nous sommes en train de dépasser ce blocage. Même si de nombreux États considèrent les instruments juridiquement contraignants comme le but ultime de nos travaux, il est de plus en plus admis qu'ils ne sont pas la seule mesure dont nous disposons. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport de 2021,

« Les solutions envisageables au problème de la sécurité de l'espace pourraient consister dans une combinaison de normes, règles et principes contraignants et volontaires. Il est encourageant de voir les États Membres réaffirmer que des normes, règles et principes volontaires, y compris des mesures de transparence et de confiance non

contraignantes, pourraient servir de fondement à un arsenal juridique. Il faut espérer voir poursuivre les travaux dans chacun de ces domaines selon une démarche évolutive, soutenue et complémentaire » (A/76/77, par. 47).

Des normes volontaires et collectivement établies de comportement responsable, associées à une meilleure compréhension mutuelle, au dialogue et à la transparence, ainsi qu'au partage de la connaissance en matière spatiale, contribueront à réduire les risques de malentendu et d'escalade non intentionnelle.

En outre, il est de plus en plus reconnu que les travaux menés pour élaborer et appliquer des normes comportementales, comme ceux visant à mettre en œuvre l'engagement pris par un nombre croissant d'États de s'abstenir de procéder à des essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice, peuvent constituer des étapes précieuses dans la perspective d'une éventuelle négociation sur des instruments juridiquement contraignants. Depuis toujours, c'est la voie que le droit international de l'espace a suivie. La communauté internationale a commencé par élaborer des principes et des normes non contraignants, puis des traités ont suivi. Démontrer l'efficacité des mesures volontaires au fil du temps nous permet de gagner progressivement en confiance pour les traduire ensuite en normes et règles juridiquement contraignantes. Il s'agit là d'une étape importante. Dans un monde compétitif, il est essentiel que nous puissions avoir confiance dans les règles que nous élaborons, qu'elles soient applicables dans les faits et que les États s'y conforment.

C'est la raison pour laquelle les efforts de mise en œuvre au niveau national et l'élaboration de bonnes pratiques en ce qui concerne les 21 lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, adoptées par le COPUOS en 2019, sont si importants. Les efforts déployés pendant près de 10 ans pour s'accorder sur un préambule et des lignes directrices représentent une évolution significative dans l'élaboration de mesures volontaires propres à garantir l'utilisation sûre et viable de l'espace pour tous les pays. La poursuite de ce travail par le COPUOS offre l'occasion de progresser de manière durable par le biais d'un dialogue continu et d'une mise en œuvre concrète. Nous considérons que le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes

de comportement responsable sont distincts mais complémentaires. Ensemble, ils renforceront la sûreté, la viabilité et la sécurité de l'espace extra-atmosphérique.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en arabe*) : Je rappelle respectueusement aux représentants qu'en raison du temps limité dont nous disposons, ils doivent faire tout leur possible pour respecter la limite de cinq minutes dans leurs déclarations afin que nous puissions tous échanger et prendre la parole au cours de cette séance. L'Autriche, la Suisse, le Costa Rica, le Portugal, les Pays-Bas, l'Argentine, la Fédération de Russie, l'Inde, les Émirats arabes unis, la Chine, El Salvador, la France, les États-Unis d'Amérique, la République de Corée, la République islamique d'Iran et le Pakistan sont actuellement inscrits sur la liste des orateurs, et toute autre délégation souhaitant inscrire son nom sur la liste peut évidemment le faire.

M^{me} Sellner (Autriche) (*parle en anglais*) : Je remercie les Coprésidents des Première et Quatrième Commissions.

L'Autriche souscrit à la déclaration faite par le Royaume-Uni, que nous venons d'entendre. En complément, je tiens à souligner les points suivants. Je remercie les Première et Quatrième Commissions d'avoir une fois de plus permis la tenue de cette table ronde commune et de nous donner ainsi la possibilité de mieux coordonner les rôles importants que jouent les entités des Nations Unies chargées des différents aspects de l'utilisation de l'espace.

L'Autriche salue la création, l'année dernière, du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Je voudrais insister à nouveau sur l'importance de garantir un environnement pacifique, sûr, sécurisé et durable dans le milieu spatial. Heureusement, grâce à cette instance et à d'autres, l'espace extra-atmosphérique n'est pas devenu un champ de bataille, et nous devons poursuivre nos efforts communs pour qu'il ne le devienne jamais. Mais au-delà des normes, des règles et des principes de comportement responsables relatifs aux menaces que les États font peser sur les systèmes spatiaux, nous devons relever beaucoup d'autres défis si nous voulons que l'espace extra-atmosphérique reste sûr et sécurisé.

À l'occasion du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, il a été établi que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace

extra-atmosphérique (COPUOS) est le principal organe de l'ONU chargé de coordonner et de faciliter la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales. Il a pour mandat général de renforcer le régime juridique international régissant les activités spatiales et d'œuvrer à l'amélioration des conditions permettant d'élargir la coopération internationale en matière d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. L'ampleur de l'augmentation des activités spatiales devient un défi pour leur déroulement sûr et durable. En 2021, il a été lancé autant de satellites dans le monde qu'au cours de toutes les années précédentes de l'histoire spatiale. Plus de 50 nouveaux satellites sont lancés chaque semaine, la plupart par des entreprises privées à des fins commerciales, et il y en aura encore plus à l'avenir. Outre que j'encourage les États Membres à signer les traités de l'ONU sur l'espace extra-atmosphérique s'ils ne l'ont pas encore fait, je tiens à souligner l'importance d'enregistrer les objets spatiaux lancés dans l'espace, conformément aux conventions pertinentes, afin de garder une vue d'ensemble de leurs activités.

Nous considérons que l'espace est un commun mondial. Son exploration et son utilisation doivent s'effectuer pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, en ne laissant personne de côté, et je pense également aux générations futures. Nous nous félicitons donc de l'adoption des 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et nous appuyons les travaux que mène actuellement le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi que ses efforts pour faire en sorte que nous puissions mener des activités spatiales dans un environnement sûr et viable à long terme.

L'espace est devenu un élément essentiel de nos économies et de nos sociétés. Au niveau national, nous nous employons à démontrer le potentiel et les avantages que présentent les solutions spatiales dans différents domaines politiques. Nous aurons besoin d'un environnement spatial stable et prévisible si nous voulons développer davantage encore le secteur spatial et en tirer profit pour tous, partout dans le monde. Il est donc urgent de parvenir à un nouvel accord sur l'utilisation durable et pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous devons également continuer de développer les cadres réglementaires existants en ce qui concerne la participation croissante d'entités non gouvernementales et d'acteurs du secteur privé, entre autres, afin de pouvoir définir et établir des pratiques internationales solides en ce qui concerne, d'une part, la concrétisation de la durabilité à long terme des activités spatiales et,

d'autre part, l'exploration, l'exploitation et l'utilisation futures des ressources spatiales, ainsi que la coordination internationale du trafic spatial.

L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté le Programme « Espace 2030 » (résolution 76/3), qui est en lien avec les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et qui a fait l'objet de négociations approfondies par le COPUOS jusqu'à ce que ses 100 États membres atteignent un consensus. Ce programme prévoit non seulement la poursuite des objectifs de développement durable dans l'espace extra-atmosphérique, mais également l'utilisation d'applications spatiales pour atteindre les objectifs de développement durable sur Terre. Après s'être consacré l'année dernière à l'utilisation de solutions spatiales en faveur de l'action climatique, le Forum mondial de l'espace de cette année, organisé par le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies et la République d'Autriche, sera globalement axé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en préparation du Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendra en septembre de l'année prochaine.

Les propositions formulées par le Secrétaire général dans *Notre Programme commun* (A/75/982), ainsi que les consultations de suivi, ont identifié et défendu un dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique comme étant l'une des pistes de réflexion de haut niveau à suivre en préparation du Sommet de l'avenir de 2024. L'Autriche est prête à soutenir ce processus et à consacrer le Forum mondial de l'espace de l'année prochaine à la préparation du Sommet.

Je conclurai en exprimant l'attachement résolu de l'Autriche à une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et à la coopération internationale, dans cette enceinte multilatérale, autour de l'utilisation des solutions spatiales au service du développement durable dans le monde entier.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole à l'oratrice suivante, je demande à nouveau à tous les intervenants de cette réunion conjointe interactive de respecter le temps imparti, car nous avons une longue liste d'orateurs et d'oratrices et nous souhaiterions les entendre tous.

M^{me} Archinard (Suisse) : Permettez-moi tout d'abord de remercier le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement pour l'organisation de cette séance, ainsi que les orateurs et les oratrices pour leurs présentations.

La Suisse s'associe à la déclaration conjointe prononcée par le Royaume-Uni et souhaite ajouter quelques commentaires à titre national et en complément de ses interventions faites en Première et Quatrième Commissions. Compte tenu du temps limité, je vais écourter mon intervention, mais celle-ci sera disponible dans son entier, y compris dans une traduction anglaise.

Premièrement, la Suisse souhaite réaffirmer son adhésion aux mandats respectifs des différents organes traitant des questions spatiales au sein de l'ONU et salue la tenue de la présente séance. En effet, celle-ci contribue à harmoniser les approches, à éviter les duplications ainsi qu'à garantir la complémentarité et la cohérence des différents travaux. Ces objectifs nécessitent un dialogue interdisciplinaire et des rencontres régulières entre la communauté du désarmement et la communauté spatiale.

Deuxièmement, qu'il me soit permis de répondre concrètement au thème de cette réunion en évoquant un exemple d'activités spatiales ayant une résonance tant en termes de sécurité internationale que de viabilité à long terme des activités spatiales. Il s'agit des activités de retraits actifs de débris et de service en orbite, ou plus généralement, des opérations de rendez-vous et de proximité. Ces activités ont le potentiel de contribuer à une utilisation plus durable de l'espace et à une meilleure conservation de l'environnement orbital, comme relevé dans la ligne directrice D.2 adoptée en 2019 par la Quatrième Commission. Il nous paraît important que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) poursuive l'étude des aspects scientifiques, techniques et juridiques liés à ces activités, comme par exemple la coordination dans l'identification des objets à approcher ou la régulation de ce type d'opérations entre États.

D'autre part, la technologie et la maîtrise nécessaires aux activités liées aux opérations de rendez-vous et de proximité peuvent également servir à des fins hostiles pour saisir, perturber, voire détruire un satellite adverse. Un rapprochement à grande proximité peut paraître menaçant s'il n'est pas notifié ou coordonné. Ainsi, la transparence et la notification sont très importantes pour éviter toute interprétation erronée. Ces aspects relèvent des enceintes traitant de la sécurité internationale et du désarmement, que ce soit la Première Commission, ses organes subsidiaires ou la Conférence du désarmement.

Troisièmement et dernièrement, la Suisse remercie le Secrétaire général pour son rapport intitulé *Notre Programme commun (A/75/982)* et l'identification de plusieurs défis relatifs à l'utilisation de l'espace. Nous

partageons l'objectif de renforcer la gouvernance globale des activités spatiales pour contribuer à maintenir la paix et la stabilité dans l'espace et pour permettre son utilisation de façon sûre et durable sur le long terme. À cette fin, la Suisse poursuivra son engagement dans le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable et au sein du COPUOS. Dans ce dernier, les travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales demeurent fondamentaux et pourraient ouvrir la voie à de premiers éléments de coordination du trafic spatial, ce que la Suisse saluerait. Les travaux du COPUOS contribuent aussi de façon significative à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, par exemple dans les domaines de la santé ou des changements climatiques. C'est pourquoi nous pensons que le COPUOS pourrait contribuer à la préparation du dialogue multipartite et du Sommet de l'avenir.

Mme Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica se félicite de cette quatrième séance commune des Première et Quatrième Commissions sur les défis qui pèsent sur la sécurité et la viabilité de l'espace. C'est le seul forum dans lequel nous discutons actuellement des aspects liés à la viabilité des activités spatiales dans toutes leurs dimensions.

La capacité de poursuivre indéfiniment les activités spatiales dans l'avenir, de manière à atteindre les objectifs d'un accès équitable aux bénéfices de l'exploration et de l'utilisation pacifiques de l'espace, revêt la plus grande importance pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures. À cet égard, le Costa Rica souhaite souligner trois aspects fondamentaux concernant la viabilité des activités spatiales.

Premièrement, les activités spatiales sont nécessaires pour la réalisation des objectifs de développement durable. Environ 60 % des indicateurs des objectifs de développement durable nécessitent des activités spatiales pour leur mise en œuvre ou pour le suivi des progrès réalisés. L'espace contribue au développement et nous devons veiller à ce que cela se fasse de manière durable.

Deuxièmement, nous devons nous soucier de l'espace autant que de notre planète, et nous devons travailler ensemble pour le préserver des débris. Nous ne pouvons pas créer un clivage artificiel entre la protection de l'environnement sur Terre et hors Terre. Même si certains États ont une longueur d'avance sur d'autres en matière d'exploration spatiale, nous ne devons pas perdre

de vue que l'espace est un bien commun de l'humanité. À ce titre, nous avons la responsabilité d'en prendre soin. Il est également de notre responsabilité d'éviter une tragédie spatiale des biens communs. L'espace est une ressource au service de l'humanité.

Troisièmement, il est impossible de garantir la viabilité des activités spatiales sans s'assurer qu'elles sont menées exclusivement à des fins pacifiques. Le déploiement d'armes dans l'espace est inacceptable, quels que soient les circonstances ou les arguments de premier, deuxième ou troisième usage.

La gouvernance de l'espace est régie par des critères établis dans des circonstances différentes, lorsque seuls quelques États menaient des activités spatiales. Aujourd'hui, l'espace est plus démocratique. Non seulement de nombreux États se sont lancés dans le développement spatial, mais différents secteurs de la société participent également à ces activités, notamment le monde universitaire et, bien entendu, le secteur privé. Il est urgent d'adapter la gouvernance de l'espace à notre nouvelle réalité, en y associant tous les acteurs concernés. L'espace est un bien commun de l'humanité et il est de la responsabilité de chacun d'en assurer la viabilité.

M. Ferreira Silva Aranda (Portugal) (*parle en anglais*) : Je souscris à la déclaration que vient de faire la représentante du Royaume-Uni et je voudrais également féliciter les Coprésidents d'avoir convoqué cette séance commune des Première et Quatrième Commissions.

Comme d'autres l'ont indiqué avant moi, l'espace est un bien commun mondial. En tant que tel, il nécessite une approche globale et transversale. Il s'agit en effet d'un bien commun mondial, dont nous devons protéger la sécurité et la viabilité si nous voulons atteindre les objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment la paix et la sécurité internationales et le développement durable pour toutes les nations.

J'ai mentionné les aspects de sécurité et de viabilité, mais je prends également bonne note de ce que M. Wang a appelé le concept de sécurité spatiale, de sûreté spatiale, de viabilité spatiale et de stabilité spatiale, ainsi que de ses propositions concernant la possibilité de poursuivre et d'approfondir la coopération entre les deux Commissions. Pour cette raison, et pour bien d'autres, nous pensons qu'un dialogue ouvert entre toutes les nations et dans toutes les instances de l'ONU est nécessaire pour assurer une utilisation durable de l'espace dans l'intérêt de l'humanité tout entière, et avec cet objectif à l'esprit, et nonobstant les discussions sur les

instruments internationaux contraignants, nous préférons l'élaboration de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Dans ce contexte, qu'il me soit permis également de réaffirmer que nous saluons toutes les initiatives des États Membres visant à s'abstenir de procéder à des essais de missiles antisatellites à visée destructrice, car ils affectent l'écosystème spatial créé pour le bénéfice de tous.

Nous pensons également qu'il est primordial de poursuivre les discussions de manière complémentaire au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités, de la Commission du désarmement et du groupe de travail à composition non limitée, afin d'atteindre l'objectif d'un espace plus sûr et plus prospère. Le Portugal se félicite également du plan de travail et des méthodes de travail du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales, car il souhaite vivement que le rythme soutenu des travaux sur ce sujet se poursuive en étroite coopération avec toutes les délégations. Nous nous félicitons également de l'établissement du mandat, des méthodes de travail et du plan de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, car nous sommes activement engagés en faveur de la viabilité à long terme de l'espace.

Nous avons procédé à une évaluation interne de la mise en œuvre des Lignes directrices de 2019 sur la viabilité à long terme, et les résultats ont été très satisfaisants. En effet, les objectifs de développement durable font partie intégrante de l'Agence spatiale portugaise et de sa stratégie, ce que reflètent également plusieurs initiatives, dont l'un des projets phares de l'Agence : l'Artificial Intelligence Moonshot Challenge, lancé lors du récent sommet de Lisbonne sous la devise « Un espace durable pour une Terre durable ». Comme la représentante du Costa Rica vient de le mentionner, une Terre durable et un espace durable ne font qu'un, et ces propositions se concentrent sur la promotion de l'exploitation durable des océans et sur la gestion durable des ressources terrestres et spatiales à l'aide de l'intelligence artificielle.

Au cours de la prochaine décennie, nous assisterons à une transformation massive du secteur spatial avec de nouveaux acteurs publics et privés, de nouvelles collaborations internationales et de nouvelles façons d'aborder l'exploration spatiale. Nous devons nous y préparer et le planifier à l'avance. Le Portugal accueille déjà des entreprises qui fournissent des données, des capteurs terrestres et des services pour surveiller les débris spatiaux, qui seront bientôt en mesure de fournir

des capacités d'évitement des collisions aux opérateurs de satellites. C'est pourquoi nous voudrions également féliciter les Coprésidents d'avoir invité les parties prenantes à participer à la réunion d'aujourd'hui, car nous croyons fermement aux avantages des contributions des secteurs universitaire et privé et de la société civile.

Comme d'autres avant moi, telles les représentantes de l'Autriche et de la Suisse, qu'il me soit permis de dire que nous soutenons le rapport *Notre Programme commun* du Secrétaire général (A/75/982), en particulier son idée d'un système multilatéral plus solide et plus inclusif, travaillant davantage en réseau et dont le socle soit le système des Nations Unies, englobant un dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, et en conclusion, je voudrais dire que le Portugal contribuera à ce dialogue en organisant une conférence internationale sur la gestion et la viabilité des activités spatiales au cours du premier semestre 2024, sur la route du Sommet de l'avenir qui se tiendra plus tard dans l'année, et nous comptons également sur la coopération de tous les participants à cet égard.

M. In den Bosch (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas se félicitent de cette table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales. À la suite de la déclaration du Royaume-Uni, je voudrais, en ma qualité de représentant national, souligner trois défis et terminer par une question à l'intention des intervenants.

Le premier défi est lié à la difficulté de faire une distinction nette entre sûreté spatiale et sécurité spatiale, comme cela a déjà été expliqué dans l'une des séances d'information, puisque ces deux concepts concernent l'accès sans restriction à l'espace et aux biens spatiaux. Le caractère intrinsèquement à double usage des biens spatiaux contribue à l'imbrication croissante de la sûreté spatiale et de la sécurité spatiale. C'est ce qui ressort, par exemple, de la question des opérations de rendez-vous et de proximité, car la technologie nécessaire à l'entretien et au ravitaillement d'un satellite en orbite est comparable à celle requise pour les opérations en orbite et les opérations antisatellites. Une approche progressive fondée sur un comportement responsable, sans exclure la possibilité d'un instrument juridiquement contraignant à l'avenir, est l'option la plus pragmatique. Grâce à cette approche, nous pouvons améliorer la sécurité et la viabilité des activités spatiales tout en évitant de restreindre inutilement les capacités spatiales utilisées pour le développement technologique et socioéconomique.

Le deuxième défi tient à l'absence de consensus sur le cadre juridique général actuel pour la sûreté, la sécurité et la viabilité dans l'espace. Collectivement, les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace constituent le fondement d'une gouvernance efficace de l'espace, et nous appelons tous les États Membres de l'ONU à adhérer à chacun de ces traités sans plus tarder et à les incorporer dans leurs législations nationales sur l'espace. En outre, nous appelons tous les États à utiliser les mécanismes prévus par ces traités pour garantir une transparence maximale en enregistrant dûment leurs activités spatiales. Il nous semble évident que le droit international humanitaire s'applique dans l'espace, comme sur Terre, et que tous les États doivent mener dans l'espace des activités conformes au droit international.

Le troisième défi consiste à renforcer la synergie entre les différents forums multilatéraux impliqués dans la garantie d'un espace sûr, sécurisé et durable. Ces forums ont leurs propres mandats et rôles, mais peuvent simultanément bénéficier de l'expertise, des idées et des résultats documentés disponibles. En recherchant une plus grande synergie, nous devons veiller à ne pas trop politiser les discussions à Vienne, ni trop judiciaireiser les discussions à Genève.

La table ronde commune d'aujourd'hui est un moyen de promouvoir cette synergie. Un autre exemple est celui de la surveillance et du suivi de l'espace, lesquels ont déjà prouvé leur valeur pour l'amélioration de la sécurité spatiale en fournissant des conseils pour éviter les collisions et des informations sur les rentrées et la fragmentation. Mais une surveillance et un suivi de l'espace efficaces et objectifs offrent d'autres possibilités de surveiller les activités spatiales et de vérifier le respect des accords internationaux.

Je conclurai en disant que les évolutions géopolitiques et technologiques qui font que l'espace est encombré, contesté et disputé se poursuivent à un rythme rapide et requièrent de notre part une attention immédiate. Nous devons éviter tout retard injustifié résultant de débats qui ne sont que de nature procédurale. Nous devons plutôt nous concentrer sur le fond, tant ici à New York qu'à Vienne.

Pour revenir sur la question du renforcement des synergies, également évoquée par M. Al-Rodhan, qu'il me soit permis de conclure en posant une question aux intervenants : quelles sont les autres possibilités concrètes d'accroître les synergies, en particulier en vue de renforcer la coopération et l'interaction interrégionales ?

M. Alvarez (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine se félicite de la tenue de cette table ronde commune des Première et Quatrième Commissions.

Au-delà des compétences respectives de chaque Commission, l'Argentine est convaincue que, dans la mesure où il existe un dialogue et une synergie entre les deux Commissions et que les doubles emplois sont évités, les travaux de l'Assemblée générale seront plus efficaces. Mon pays est favorable à un équilibre entre la spécificité de chaque forum conformément à son mandat respectif, d'une part, et la coordination et la collaboration entre eux, d'autre part, les questions spatiales n'étant pas traitées comme des compartiments étanches, mais prenant plutôt en considération l'interrelation naturelle entre les utilisations pacifiques de l'espace et les menaces qui pèsent sur ces utilisations.

L'activité spatiale est essentielle au bien-être de l'humanité. Un conflit dans l'espace aurait des conséquences catastrophiques et mettrait en danger toutes les utilisations et tous les usagers. Il existe diverses menaces émergentes liées à l'activité spatiale, intentionnelles ou non, qui pourraient avoir des conséquences désastreuses et dégenerer rapidement en conflit ou affecter la cybersécurité. À cet égard, qu'il me soit permis de souligner quatre éléments de discussion.

Tout d'abord, nous constatons l'augmentation exponentielle du nombre de satellites en orbite et, par conséquent, le potentiel d'interférence dans les services qu'ils fournissent ou d'éventuelles collisions qui pourraient générer d'énormes pertes économiques. Deuxièmement, dans le contexte actuel de l'activité spatiale et des avancées technologiques, de nombreux acteurs, tant du secteur privé que du monde universitaire, sont impliqués, de sorte que les États ne doivent pas être considérés comme seuls capables de mettre au point des technologies générant des menaces pour les systèmes spatiaux et leurs applications. Troisièmement, le développement de l'industrie spatiale permet d'envisager des scénarios dans lesquels l'exploitation des ressources de la Lune et des astéroïdes est possible pour les acteurs qui en ont la technologie et les moyens. Quatrièmement, les questions relatives à la cybersécurité des systèmes spatiaux, aux essais, au placement et à l'utilisation d'armes dans l'espace, aux attaques cinétiques délibérées et aux essais antisatellites sont autant de préoccupations liées à la sécurité physique des objets spatiaux opérationnels et à la paix et à la stabilité internationales. En outre, toutes ces questions ont un impact sur la viabilité des activités spatiales.

En conclusion, l'Argentine réaffirme sa stricte adhésion aux principes et accords qui doivent régir les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace, notamment le principe de non-militarisation et l'utilisation stricte de l'espace pour l'amélioration des conditions de vie et la paix entre les peuples qui habitent notre planète, ainsi que la coopération régionale et universelle dans le développement d'activités spatiales qui doivent être à la portée et dans l'intérêt de toute l'humanité, quel que soit le degré de développement économique ou scientifique.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le 10 octobre, nous avons célébré le cinquante-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Ce document était et reste une pierre angulaire du régime international du droit de l'espace. Malheureusement, un certain nombre de pays continuent de défendre l'idée que le Traité est incomplet ou qu'il n'est pas adapté au monde d'aujourd'hui. Ils proposent une recette « prête à l'emploi » pour remédier à la situation : l'adoption de normes, de règles et de principes de comportement responsable dans l'espace, reflétant une idée occidentale bien connue selon laquelle il doit y avoir un ordre fondé sur des règles, juxtaposé au droit international.

Rappelons que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique indique clairement comment nous devons mener nos activités spatiales en tant qu'États et comment cela doit se faire exclusivement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Néanmoins, un certain nombre de pays, et en premier lieu les États-Unis, ont ouvertement déclaré que leur politique spatiale avait pour but de parvenir à une suprématie militaire en orbite. Washington et ses alliés ont adopté des doctrines proclamant que l'espace est un nouvel environnement opérationnel, ce qui revient à dire qu'il s'agit d'une nouvelle arène pour la confrontation armée.

Ils cherchent à déployer des armes dans l'espace, y compris des capacités de frappe. En outre, l'OTAN a ouvertement utilisé des infrastructures spatiales strictement civiles à des fins militaires dans des zones de conflit armé. Les systèmes commerciaux privés sont utilisés directement pour soutenir les hostilités, par exemple pour la collecte de renseignements en vue de diriger les troupes. L'Occident collectif dispose de moyens qui ont une portée mondiale et qui, en fait, ont le potentiel d'être utilisés absolument partout sur notre planète.

L'écrasante majorité des États Membres de l'ONU ne disposent d'aucune mesure efficace pour contrer cette

situation. L'OTAN estime donc qu'elle peut faire tout ce qu'elle veut. Cette situation est absolument inacceptable. La pratique consistant à utiliser des satellites et groupes civils à des fins militaires présente de graves risques pour les efforts internationaux allant dans le sens des utilisations pacifiques de l'espace circumterrestre. Elle menace de multiples processus socioéconomiques sur la planète Terre, dont dépend le bien-être de milliards de personnes, en particulier dans les pays en développement. La viabilité à long terme des activités spatiales en est donc également menacée.

Nos collègues américains et européens ne semblent pas s'en préoccuper. Les États-Unis et leurs alliés tentent de détourner l'attention de la communauté internationale des préparatifs militaires qu'ils ont entamés dans l'espace en menant diverses campagnes de politique étrangère telles que l'initiative visant à instaurer un moratoire sur certains types de systèmes antisatellites. Si cette idée conçue par les États-Unis est en apparence séduisante, elle ne tient pas la route et ne résiste pas à la critique. Ces mesures sélectives ne suffisent pas à garantir la sécurité globale des activités spatiales pour tous les participants.

Nous ne voyons pas d'autre solution que de conjuguer les efforts de la communauté internationale pour éviter une course aux armements dans l'espace. À cet égard, l'adoption par les États Membres de l'ONU d'une obligation d'exclure complètement l'espace de la course aux armements est particulièrement d'actualité. Il serait optimal d'introduire cette obligation par le biais d'un instrument multilatéral juridiquement contraignant, qui couvrirait alors le placement de tous les types d'armes en orbite. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, que la Chine et la Fédération de Russie ont présenté, pourrait être une excellente base pour cela.

L'exploration pacifique de l'espace est un objectif clé de l'humanité, sur lequel travaillent le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et la Conférence du désarmement. Nous sommes favorables à ce que ces deux organes résolvent toutes les questions liées à la sécurité des activités spatiales dans le respect des mandats de l'ONU qui leur ont été confiés et en évitant tout double emploi.

Dans ce contexte, nous sommes déçus que l'écrasante majorité des États Membres ait accepté l'initiative qui leur a été imposée de créer un groupe de travail à composition non limitée sur les comportements dits responsables, qui s'est vu confier un mandat qui fait

essentiellement double emploi avec le travail effectué par le COPUOS et la Conférence du désarmement. Nous ne comprenons pas non plus en quoi le renforcement du COPUOS est favorisé par la convocation en 2023, dans le cadre du Sommet dit de l'avenir, du dialogue multilatéral sur l'espace, avec la participation d'organismes non gouvernementaux liés à l'espace. Nous avons l'impression que les modalités et le format de cet événement ne sont pas de nature à nous aider à atteindre les résultats en matière d'exploration spatiale qui seraient acceptables pour tous.

La coopération internationale en matière d'exploration pacifique de l'espace doit soutenir pleinement le développement progressif de l'humanité. De nos jours déjà, nous pouvons difficilement gérer notre vie quotidienne sans les technologies spatiales ; c'est pourquoi nous sommes prêts à coopérer avec tous les pays sans exception, en travaillant main dans la main pour développer des moyens et des approches pratiques afin de préserver l'espace en tant que notre patrimoine commun.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en arabe*) : Je voudrais faire remarquer qu'il reste 30 minutes, voire moins, avant la fin de la séance de ce matin. Nous avons encore des déclarations importantes à entendre de la part des délégations, après quoi je donnerai la parole aux intervenants pour qu'ils répondent aux questions qui ont été posées.

Comme nous avons encore une dizaine d'orateurs sur notre liste, je demande à tous les orateurs d'être aussi succincts que possible, afin de donner à chacun la possibilité de s'exprimer, compte tenu du fait qu'il s'agit de la seule séance que nous ayons sur ce sujet précis. Il convient de garder à l'esprit que la version complète des déclarations sera consignée dans le procès-verbal de cette séance interactive.

M. Setia (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite les Coprésidents et les remercie, ainsi que les intervenants.

Grande nation spatiale, l'Inde a fait des progrès considérables dans le développement d'applications et de technologies spatiales avancées qui constituent un pilier essentiel de l'infrastructure économique et sociale du pays. L'Inde est opposée à la militarisation de l'espace et n'a cessé de prôner sa préservation en tant que territoire où les limites de la coopération sont poussées toujours plus loin, plutôt qu'un territoire de conflits. L'Inde est favorable à ce que la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace soit examinée sur le fond, et elle reste attachée à l'élaboration d'un instrument

juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui soit de portée globale, universellement acceptable, vérifiable et négocié au niveau multilatéral dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Nous partageons les préoccupations concernant les dangers potentiels des débris spatiaux pour la sécurité et la viabilité à long terme de l'espace. L'Inde a mis en œuvre, dans toute la mesure du possible et du faisable, plusieurs mesures et pratiques, notamment les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux des Nations Unies et du Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux, la passivation des étages supérieurs, l'évaluation des collisions au moment du lancement, l'analyse de la proximité des objets spatiaux pour les satellites opérationnels, l'élimination après la mission des satellites géostationnaires sur des orbites cimetières supersynchrones et la désorbitation en fin de vie des satellites en orbite terrestre basse sur des étages de fusée.

L'Inde considère que la connaissance de la situation spatiale fait partie intégrante des opérations spatiales nationales sûres et durables, et leur est indispensable. Par l'intermédiaire de l'Organisation indienne de recherche spatiale, l'Inde a mis en place un système de gestion des opérations spatiales sûres et durables et un réseau de suivi et d'analyse des objets spatiaux afin de renforcer les capacités nationales de surveillance des objets spatiaux et de garantir que les activités spatiales de l'Inde sont menées de manière sûre et durable.

Nous estimons que les questions relatives aux débris spatiaux en général doivent être discutées et approfondies dans les forums pertinents, tels que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et le Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux. L'Inde continue de jouer un rôle actif dans les délibérations du COPUOS, où elle préside le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique. L'Inde accorde une grande importance à la coopération internationale pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace. Nous menons un programme de renforcement des capacités de huit semaines sur le développement des nanosatellites dans le cadre du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Deux cours ont été organisés en 2019, avec la participation de 60 fonctionnaires venus de 33 nations, et un troisième

cours a commencé, avec environ 32 fonctionnaires venus de 22 nations.

M. Al Qasim (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Alors que le monde assiste à une révolution technologique qui provoque de grands bouleversements et à l'émergence de la nouvelle économie spatiale, il est plus que jamais indispensable de faire progresser les discussions à l'échelle mondiale sur l'exploration et l'exploitation durables de l'espace. Les Émirats arabes unis reconnaissent l'importance de la coopération internationale et de la préservation de l'espace à des fins pacifiques, y compris l'élaboration de lignes directrices et de normes internationales régissant les activités spatiales. Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit rester attachée à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace et s'abstenir de mener des activités spatiales contraires aux obligations internationales, y compris celles qui pourraient compromettre la capacité des États Membres d'utiliser et d'explorer librement l'espace.

Nous partageons les inquiétudes concernant les menaces qui pèsent sur les biens spatiaux et les risques d'une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre engagement à élaborer des mesures et des moyens pour assurer la sûreté et la sécurité de l'espace. Les États dotés de programmes spatiaux émergents doivent avoir la possibilité de poursuivre leurs programmes spatiaux afin de soutenir un développement socioéconomique durable. Il convient donc d'accorder une attention particulière à la rédaction de principes juridiquement contraignants et non juridiquement contraignants qui régissent le progrès technologique. Les Émirats arabes unis affirment leur engagement en faveur des efforts internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous encourageons tous les États Membres à travailler en toute transparence et à prendre des mesures de confiance pour garantir l'utilisation pacifique et durable de l'espace.

Enfin, les Émirats arabes unis rappellent qu'il est important de continuer à prendre des mesures pour garantir la sûreté et la sécurité des activités spatiales. Nous demandons également à la communauté internationale de continuer à prendre en compte la perspective plus large de la sécurité spatiale et des questions associées à la stabilité et au comportement responsable dans les activités spatiales, ainsi que de promouvoir la coopération multilatérale et régionale.

Notre délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner la parole. Je réaffirme une

fois de plus notre soutien indéfectible aux efforts collectifs de la Commission en faveur d'un accès à l'espace et d'une exploration spatiale sûrs et équitables.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise attache une grande importance à la réunion conjointe des Première et Quatrième Commissions sur l'espace, qui permet à tous les pays d'explorer les questions de sécurité spatiale sous différents angles et d'aborder d'une manière intégrée les implications des activités spatiales sur la sécurité.

Les questions relatives à la sécurité et à la viabilité spatiales sont de plus en plus imbriquées, les questions relatives à la maîtrise des armements dans l'espace et à l'utilisation pacifique de l'espace se recoupent de plus en plus et les acteurs sont de plus en plus divers et variés. En conséquence, la gouvernance mondiale dans l'espace est confrontée à de nouvelles réalités et à de nouveaux défis. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies en matière de gouvernance mondiale de l'espace. À cet égard, le Sommet de l'avenir représente une occasion importante pour les efforts multilatéraux dans les années à venir. À ce propos, la Chine souhaite partager les trois points suivants.

Tout d'abord, nous devons nous concentrer sur les menaces spatiales les plus fondamentales et sur les progrès des négociations sur un traité de maîtrise des armements dans l'espace. Si la sécurité et l'utilisation durable de l'espace font l'objet de menaces multiples, la militarisation de l'espace et le risque croissant d'une course aux armements restent la menace la plus grave et la plus fondamentale. Si l'espace devenait un champ de bataille, sa sécurité et son utilisation durable deviendraient impossibles.

La communauté internationale s'accorde depuis longtemps sur l'importance de négocier et conclure un traité sur la prévention de la militarisation de l'espace et de la course aux armements dans l'espace, de combler les lacunes du système juridique existant et de veiller à ce que l'espace soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques. C'est aussi le moyen fondamental de maintenir la sécurité et d'assurer l'utilisation durable à long terme de l'espace.

La Chine appelle tous les pays à soutenir activement le projet de résolution A/C.1/77/L.70, qui doit être déposé à la Première Commission cette année, pour créer un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et à poursuivre les discussions sur les éléments

d'un instrument juridique international sur l'espace sur la base des travaux du précédent Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies en 2018 et 2019.

Deuxièmement, nous devons renforcer la communication et la collaboration entre les différentes plateformes et les divers processus afin de créer des synergies efficaces dans la gouvernance de l'espace. Depuis longtemps déjà, les Première et Quatrième Commissions, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et d'autres entités multilatérales ont réalisé un travail fructueux sur les questions spatiales dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Dans le même temps, l'émergence de nouveaux processus a conduit à ce que différentes plateformes et divers processus se marchent sur les pieds. Les questions de sécurité spatiale doivent être traitées par la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et d'autres mécanismes de désarmement, tandis que les questions de sécurité découlant de l'utilisation pacifique de l'espace doivent continuer à être gérées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les différentes plateformes et divers processus des Nations Unies doivent renforcer la communication et la coordination, se concentrer sur leurs mandats principaux et éviter d'outrepasser leurs mandats et de faire double emploi. Cette réunion conjointe des Première et Quatrième Commissions doit justement jouer ce rôle de manière plus active et plus efficace en fournissant une plateforme de communication et de collaboration entre les entités concernées des Nations Unies et contribuer à une meilleure efficacité dans la gouvernance de l'espace.

Troisièmement, nous devons promouvoir une participation large et égale de tous les États Membres afin de garantir l'équité et l'inclusivité du processus d'élaboration des règles internationales pour l'espace, dans lequel il est important de trouver un équilibre entre la sécurité et l'utilisation pacifique de l'espace et de veiller à ce que tous les pays jouissent du même droit à l'utilisation pacifique de l'espace, notamment en accordant une attention particulière aux intérêts des pays en développement et des pays émergents menant des activités spatiales, en rejetant les préjugés idéologiques, la politique du deux poids, deux mesures et la prise de sanctions unilatérales et en évitant le recours excessif aux menaces de sécurité et autres prétextes pour entraver les activités spatiales pacifiques d'autres pays. Nous sommes

déjà à mi-chemin du processus du Groupe de travail à composition non limitée. Franchement, toutes les parties ont des idées différentes. Il reste à voir si le processus parviendra à un consensus, à mettre en commun les idées et les connaissances de toutes les parties, à respecter pleinement et à prendre en compte les points de vue des pays en développement et à refléter véritablement les positions et les demandes de tous de manière égale et équilibrée, ce qui nécessite des efforts supplémentaires de la part de chaque État Membre. La Chine continuera à travailler avec toutes les parties pour concrétiser activement le concept de construction d'une communauté de destin pour l'humanité dans l'espace et continuer à contribuer au maintien de la sécurité spatiale et à son utilisation durable à long terme.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en anglais*) : Afin de laisser aux intervenants le temps de répondre à nos questions, je demande une nouvelle fois à toutes les délégations restant sur la liste de limiter leurs interventions au temps qui leur est imparti. Je les assure que toutes leurs déclarations écrites seront téléchargées dans leur intégralité sur le portail eStatements.

M^{me} Rodríguez Acosta (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'exprimer les remerciements d'El Salvador pour l'organisation de cette table ronde commune afin d'examiner les défis potentiels liés à la sécurité et à la viabilité des activités spatiales.

Pour gagner du temps, nous ne poserons que les questions que nous avons pour les intervenants. Nous aimerions leur demander leur avis sur le processus de mise à jour des lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, annexe II), compte tenu des défis actuels et futurs posés par le développement d'activités scientifiques et économiques faisant appel aux ressources spatiales. Dans le même ordre d'idées, comment renforcer la coopération internationale en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologies vers les pays en développement afin d'atteindre les principaux objectifs de la viabilité à long terme des activités spatiales ? La version intégrale de cette déclaration sera téléchargée sur le portail eStatements.

M. Hwang (France) : Je vais être bref, Monsieur le Coprésident, puisque vous nous appelez à de la brièveté, et parler en complément de la déclaration conjointe prononcée par la collègue britannique, dans un souci d'interactivité. Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Coprésident, de l'excellent choix des intervenants. Je pense que vous avez fait un très bon

choix, exhaustif et équilibré. Je voudrais formuler quatre observations rapidement, et je m'excuse d'être simpliste.

La première observation que je tire de ce débat, qui est une évidence, c'est qu'on a bien affaire ici à un sujet qui couvre à la fois des questions civiles et militaires. Et je suis d'accord avec mon collègue chinois que ces deux sujets se chevauchent. Ma deuxième observation, en complément de la première, c'est que nous avons les moyens conceptuels de traiter ces chevauchements, qui sont, d'un côté, la sûreté spatiale, et de l'autre côté, la sécurité spatiale. Troisième observation, la sûreté et la sécurité spatiales ont un rationnel différent. On ne peut pas mettre dans la même catégorie des activités hostiles ou des comportements hostiles dans l'espace, de création délibérée de débris dans l'espace, et d'un autre côté, des incidences sur des infrastructures défaillantes satellitaires. Ce n'est pas la même chose. Mais l'objectif est unique, qui est celui d'un accès libre à l'espace pour tous les États. Il n'y a donc pas de doublons en ce qui concerne les processus des Nations Unies, contrairement à ce que pense la délégation russe. Quatrièmement, si nous voulons consolider la sécurité spatiale et assurer la sûreté spatiale, cela relève de deux logiques normatives – j'insiste, normatives – différentes mais complémentaires. L'encadrement normatif que nous devons imaginer dans le futur devra associer l'industrie évidemment, cela va sans dire. Et il importe d'être créatif en la matière. Vous avez parlé, Monsieur le Coprésident, d'arsenalisation. Du côté de mon pays, nous avons des difficultés à parler d'armement dans l'espace, parce que la notion d'arme est en train d'évoluer, en particulier s'agissant de nouvelles technologies.

Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, parce que ce type de session est exactement ce qu'il nous faut pour renforcer la coordination onusienne sur des processus parallèles mais complémentaires.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la France d'avoir respecté le temps imparti. Je rappelle une nouvelle fois aux délégations que leurs déclarations complètes seront téléchargées sur le portail eStatements.

M^{me} McKernan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis s'associent à la déclaration faite précédemment par le Royaume-Uni au nom de 42 délégations. Nous nous félicitons également de l'occasion qui nous est donnée de formuler plusieurs observations supplémentaires concernant les défis à relever en matière de sécurité et de viabilité des activités spatiales.

Nous apprécions particulièrement les efforts déployés par les bureaux et les secrétariats des Première et Quatrième Commissions pour organiser une table ronde très instructive qui a inclus les perspectives de l'industrie spatiale commerciale. Comme nous l'avons constaté au cours des trois années qui se sont écoulées depuis la précédente table ronde commune (voir A/C.1/74/PV.20), le secteur spatial commercial continue de repousser les frontières des technologies et des applications spatiales. Les capacités qui en résultent créent de nouvelles industries et de nouveaux emplois, par exemple dans le domaine des technologies de l'énergie propre et de l'accès au haut débit, ce qui multiplie les possibilités de développement durable. Les opérateurs spatiaux commerciaux jouent également un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes techniques et de meilleures pratiques opérationnelles pour favoriser la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Pour les États-Unis, l'industrie spatiale commerciale est un partenaire clef dans les efforts visant à promouvoir l'application des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et de ses lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, annexe II). Cette collaboration, ainsi qu'un nombre croissant d'initiatives de coopération avec d'autres nations, contribuent à renforcer la gouvernance mondiale des activités spatiales.

Le Cadre des priorités spatiales et la stratégie nationale de sécurité des États-Unis réaffirment l'engagement de longue date de notre pays en faveur du maintien et du renforcement d'un ordre international fondé sur des règles pour l'espace. Les États-Unis continueront à participer aux efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies pour faire progresser la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace et renforcer la confiance entre les États grâce à des mesures de transparence et de confiance, telles que des normes, des règles et des principes de comportement responsable pour les activités spatiales. C'est avec grand plaisir que les États-Unis se sont joints au consensus de l'année dernière sur la résolution 76/3, intitulée « Le programme "Espace 2030" : l'espace comme moteur du développement durable », qui souligne le rôle sans équivalent du COPUOS et du Bureau des affaires spatiales dans la promotion de la coopération spatiale internationale en ce qui concerne la viabilité de l'espace et le renforcement des capacités qui y sont associées. Les États-Unis attendent avec intérêt les discussions qui auront lieu l'année prochaine au sein du COPUOS

et de ses sous-comités sur la planification d'un dialogue multipartite sur l'espace dans le cadre du Sommet de l'avenir, en septembre 2024. Le dialogue multipartite et les réunions préparatoires peuvent constituer une occasion importante pour les États Membres de réunir les gouvernements et d'autres acteurs importants de l'espace et de faire le point sur un large éventail de défis en matière de sécurité et de viabilité de l'espace, ainsi que sur les possibilités de coopération internationale pour faire face aux problèmes actuels et émergents.

Afin de permettre des discussions plus approfondies, nous demandons instamment à tous les États Membres d'appliquer pleinement les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Ces lignes directrices servent de pierres angulaires de la protection du milieu spatial et de la promotion des principes clefs de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace. Il est essentiel que tous les pays les mettent pleinement en œuvre afin de garantir que les activités gouvernementales, commerciales et autres du secteur privé soient menées conformément à ces lignes directrices, qui ont été adoptées par consensus.

L'application complète des Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sert également les efforts distincts et complémentaires des instances des Nations Unies chargées du désarmement, axés sur des mesures de transparence et de confiance aux fins de la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles, et de principes de comportement responsable pour les activités spatiales menées aux fins de la sécurité nationale. Comme ma délégation l'a souligné hier à la Première Commission (voir A/C.1/77/PV.22), les États-Unis se félicitent des progrès réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, constitué en application de la résolution 76/231. Nous sommes également pour la poursuite, à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, des discussions sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Enfin, les États-Unis encouragent les autres délégations à appuyer un nouveau projet de résolution de la Première Commission, parrainé par les États-Unis et 33 autres délégations, qui demande à tous les États de

prendre l'engagement de ne pas procéder à des essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice (A/C.1/77/L.62). Cet engagement peut constituer une première mesure à prendre d'urgence pour éviter que des dommages ne soient causés au milieu spatial, tout en contribuant à l'élaboration d'autres mesures de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

M^{me} Jeogin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la République de Corée se félicite de la tenue de la séance commune d'aujourd'hui qui est consacrée à l'examen des risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, car il est important d'avoir une approche concrète et globale quand il s'agit de la question de l'espace.

La République de Corée soutient la déclaration commune faite plus tôt dans la journée par le représentant du Royaume-Uni.

Je voudrais profiter de cette occasion pour souligner l'attachement de la République de Corée, en tant que nation spatiale, au fait que l'espace doit rester un environnement sûr, préservé et durable. À cet égard, la République de Corée souhaite rappeler que, durant le débat thématique de la Première Commission (voir A/C.1/77/PV.22), elle a annoncé son engagement à s'abstenir de procéder à des essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice.

La République de Corée appuie sans réserve le processus mené par le Groupe de travail à composition non limitée et y a pris une part active au cours de l'année écoulée. Nous pensons que le débat actuel contribuera à réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable dans l'espace. En outre, la République de Corée est fermement attachée à l'utilisation pacifique de l'espace, et tient à souligner le rôle et les efforts importants du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales. Plus la République de Corée progressera dans ses capacités spatiales, plus elle renforcera la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace.

Pour finir, la République de Corée réaffirme son attachement à l'utilisation pacifique et durable de l'espace, et assure à tous que ses activités spatiales sont pleinement conformes à cet esprit.

M. Ghelich (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier tous les orateurs et intervenants d'aujourd'hui pour leurs

déclarations et contributions précieuses. À cet égard, ma délégation insiste à nouveau sur l'importance d'une répartition géographique équitable des intervenants. Nous espérons que toutes les questions relatives à la participation des représentants des pays en développement recevront l'attention nécessaire pour être résolues.

Aujourd'hui, le monde connaît un essor des technologies spatiales. Dans ces conditions, la multiplication des conflits dans l'espace et les activités de certains gouvernements visant à dominer ou à rechercher la supériorité dans ce domaine ont révélé l'inadéquation des instruments existants, non seulement face aux nouveaux défis posés à la sécurité de l'espace, mais aussi à la promotion de ses utilisations pacifiques et de son exploration. Certains États ont évoqué la notion de comportement responsable en réponse à cette insuffisance. Toutefois, bien qu'il s'agisse d'un geste politique attrayant, nous pensons que cette notion est une expression subjective, simplifiée à l'extrême, vague et peu claire, qui est motivée par des attentes politiques. À cet égard, nous notons que les normes sont généralement basées sur des attentes et non sur le soutien à la recherche d'accords juridiques.

Comme nous l'avons vu dans le passé, fonder les comportements sur des normes plutôt que sur des accords juridiques peut permettre à certains pays de se soustraire à leurs responsabilités et de rejeter la faute sur d'autres. Cela introduit deux poids, deux mesures, des divisions politiques, des barrières techniques et des restrictions unilatérales abusives comme prétextes pour créer des obstacles à l'utilisation pacifique de l'espace. Étant donné que certains pays développent rapidement leurs biens et programmes spatiaux de nature militaire, la menace d'un armement de l'espace est le défi le plus important auquel nous sommes confrontés et qui doit être relevé de toute urgence. Ainsi, les efforts visant à réduire et à prévenir les menaces au moyen d'instruments concrets et juridiquement contraignants sont plus urgents, plus efficaces et plus nécessaires que la simple réaction à l'irresponsabilité ou non des menaces réelles ou émergentes au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Les problèmes de sécurité dans l'espace sont une préoccupation partagée par l'ensemble de l'humanité, et la prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait être une obligation pour tous les pays. Alors que certains États ont déclaré que l'espace était un nouveau terrain de guerre et qu'ils développent des capacités militaires, établissent des forces spatiales militaires et recherchent l'hégémonie et la supériorité par le biais

de technologies militaires avancées dans l'espace, les efforts visant à remédier à leurs actions en établissant des normes juridiquement non contraignantes sont une perte de temps. Afin de préserver la sécurité de l'espace, toutes ces actions devraient être réglementées par des normes juridiquement contraignantes plutôt que par le recours à des normes arbitraires et moralisatrices face à un comportement responsable ou irresponsable.

La République islamique d'Iran a soutenu l'introduction d'un projet de traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace comme base pour la création d'un comité spécial chargé de négocier un traité juridiquement contraignant au sein de la Conférence du désarmement. Nous avons également pris une part active aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en 2017, et à ses réunions tenues en 2018 et 2019. Malheureusement, un État s'est opposé au consensus au sein du Groupe d'experts et a empêché l'obtention d'un consensus sur son rapport aux Nations Unies. Les approches sélectives, telles que celles fondées sur les comportements, sont inacceptables, car elles aboutissent à des jugements politiquement arbitraires et à des mesures discriminatoires sans cadre juridique. En l'absence de sécurité juridique, notamment sur la légalité d'un comportement dans l'espace, il sera impossible de décider s'il est irresponsable ou non.

En conclusion, alors que nous sommes entrés dans une nouvelle ère de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, avec des programmes actifs visant à envoyer des humains dans des endroits reculés de l'espace et des lancements prévus pour des milliers de nouveaux satellites, nous voyons apparaître de nouvelles menaces pour la sécurité, la sûreté et le développement durable. Nos régimes de réglementation doivent donc être mis à jour pour s'adapter à cette nouvelle ère si nous voulons préserver l'espace en tant que patrimoine mondial.

Enfin, nous demandons respectueusement que le rapport conjoint des Coprésidents, qui sera élaboré ultérieurement, reflète fidèlement nos souhaits.

M. Galindo (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais saluer l'organisation de la table ronde commune des Première et Quatrième Commissions d'aujourd'hui. Du point de vue de ma délégation, il importe de ne pas perdre de vue le caractère complémentaire du travail des deux Commissions, tout en reconnaissant que chacune a un mandat qui lui est propre.

Comme il a été souligné dans le débat thématique consacré à l'espace, les biens spatiaux sont d'une importance cruciale pour les sociétés et les économies de tous les pays, dans un large éventail d'activités.

En raison de la dépendance croissante à l'égard de l'espace en général, toute perturbation survenant dans cet environnement pourrait sérieusement compromettre les perspectives d'utilisation durable des orbites terrestres à des fins pacifiques pour les générations futures. En outre, les activités considérées comme irresponsables et non durables peuvent être perçues comme des menaces pour la sécurité spatiale, ce qui pourrait conduire à une interprétation erronée et à une escalade.

Le Brésil attache une importance particulière à ce que la présente séance favorise une réflexion sur la nécessité de s'attaquer à la création intentionnelle de débris spatiaux. Comme l'ont souligné de nombreux orateurs, l'espace est de plus en plus encombré, et la promotion de la sécurité des biens spatiaux représente par conséquent un véritable défi. À cet égard, l'ensemble des recommandations formulées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique représente une contribution cruciale à la sauvegarde de l'accessibilité et de la sécurité de l'espace.

Du point de vue de la sécurité, le Brésil participe activement aux discussions en cours au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, qui peut potentiellement formuler, en se fondant sur le cadre juridique existant, des normes et des règles volontaires susceptibles de constituer la base de l'adoption future d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le soutien du Brésil à ce processus repose sur l'idée qu'un climat de confiance doit être créé afin de jeter des bases solides pour les futures négociations sur un traité.

Pour ma délégation, le principal pas à faire dans cette direction, c'est d'interdire les essais antisatellites à visée destructrice. Comme nous l'avons déjà dit, la mise au point, l'essai et, à terme, l'utilisation dans un conflit d'armes antisatellites à visée destructrice restent la menace actuelle la plus grave qui pèse sur la sécurité et la viabilité de l'espace. Ces armes sont un facteur essentiel de méfiance et d'instabilité dans l'espace, tandis que leurs essais génèrent d'importants débris persistants, ce qui entraîne une contamination considérable du milieu orbital et accroît le risque de collision avec des objets spatiaux. Nous espérons que l'engagement de mettre fin à ces essais

constituera un premier pas important vers la création d'un climat plus favorable pour les négociations sur la sécurité spatiale, et notamment sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Une approche complémentaire est essentielle pour garantir que l'espace reste un environnement ouvert, sûr, préservé et durable à long terme. Ma délégation s'engage à poursuivre les discussions et les négociations qui abordent tous les aspects touchant à la façon dont nous utilisons l'espace en adoptant une approche globale visant à renforcer la confiance entre les États, à aplanir les divergences et à nous permettre de remplir notre mandat consistant à négocier un instrument juridique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en arabe*) : Je réitère l'appel des Coprésidents à toutes les délégations pour qu'elles soient brèves dans leurs déclarations.

M. Omar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous saluons l'initiative d'organiser cette table ronde commune des Première et Quatrième Commissions sur les questions liées à l'espace. Nous remercions les intervenants pour leurs présentations utiles, et apprécions l'échange de vues sur les questions de fond qui a eu lieu jusqu'à présent.

En tant que nation spatiale, le Pakistan dispose d'un programme spatial modeste mais en pleine expansion. Nous partageons les préoccupations concernant les menaces croissantes qui pèsent sur la sécurité et la viabilité de l'espace. Il ressort également des discussions d'aujourd'hui que le spectre des menaces pesant sur l'espace s'est élargi et est devenu encore plus complexe. À en juger à l'aune de n'importe quelle matrice objective, on assiste aujourd'hui, comme jamais auparavant, à une course aux armements dans l'espace et à un armement effréné de son environnement, avec les risques que cela comporte pour les utilisations pacifiques.

L'espace est un patrimoine mondial, et tous les corps célestes, y compris la Lune, restent le patrimoine commun de l'humanité. Ils doivent être explorés et utilisés à des fins pacifiques uniquement et dans l'intérêt de tous les pays, en restant accessibles à toutes les nations sans discrimination, quel que soit leur niveau de développement scientifique, technique ou économique. Il existe un consensus international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dont nous restons fermement convaincus qu'elle est dans l'intérêt commun et collectif de tous les pays. Il est inquiétant de constater que ces deux principes fondamentaux, qui sous-tendent depuis longtemps l'approche adoptée par la

communauté internationale en ce qui concerne l'espace et son utilisation, sont de plus en plus contestés, menacés et, dans certains cas, remis en cause.

Outre les défis posés par un espace de plus en plus encombré et disputé – notamment en ce qui concerne la gestion du trafic spatial et la réduction des débris, qui restent importantes pour la viabilité à long terme des activités spatiales –, il existe des tendances inquiétantes dans le domaine de la sécurité que certains considèrent de plus en plus comme une nouvelle normalité. La menace que représente le déploiement d'armes est amplifiée par l'intégration croissante de plateformes de technologies d'armement et de structures spécialisées dans les domaines nucléaire, cybernétique, conventionnel et spatial. Le développement et le déploiement de systèmes de défense antimissile et leur fusion avec des systèmes spatiaux, des armes antisatellites et des armes à énergie dirigée représentent quelques-unes des formes les plus importantes de ces menaces, à la fois pour l'espace et pour la planète Terre. Le flou croissant existant entre les utilisations pacifiques et militaires de l'espace, y compris la fusion de plus en plus fréquente entre les services de renseignement civils et les institutions et activités militaires, est bien documenté.

La situation souligne clairement à quel point il est urgent d'améliorer l'architecture normative et juridique existante régissant les aspects ayant trait à la sécurité de l'espace afin de faire face à ces menaces et à ces risques croissants. Il est impératif de combler les lacunes connues en concluant un traité sur la prévention de la course aux armements dans le cadre de la Conférence du désarmement. Tout en reconnaissant la valeur des mesures de transparence et de confiance pour promouvoir la confiance entre les États, le Pakistan ne considère pas ces mesures comme un substitut aux obligations conventionnelles juridiquement contraignantes.

Heureusement, il existe plusieurs institutions multilatérales dotées de mandats distincts pour délibérer et élaborer un ensemble de mesures visant à garantir que l'espace reste un patrimoine mondial pour tous les peuples et tous les États. Nous soutenons pleinement le rôle de chaque plateforme dans le cadre de son mandat et de ses attributions. Les discussions qui ont eu lieu dans différentes instances montrent également qu'il est nécessaire d'éviter l'écueil qui consiste à se concentrer uniquement sur les questions périphériques, au détriment des questions fondamentales relatives à la sécurité dans l'espace. S'il doit y en avoir un, le paramètre de départ de la responsabilité à l'égard de l'espace devrait être

l'adhésion aux cinq principaux traités internationaux sur l'espace, et la ratification de ceux-ci.

L'espace est une ressource limitée et fragile, et doit continuer à être traité comme un patrimoine mondial. Il va sans dire que la sécurité spatiale en tant que finalité peut difficilement être assurée sans outils crédibles et juridiquement contraignants pour protéger l'espace contre des menaces croissantes. Il ne semble pas non plus viable de résoudre le problème de la sécurité spatiale de manière fragmentaire, sélective ou partielle. Une approche globale de la sécurité dans l'espace, incluant les différentes dimensions que j'ai évoquées, reste l'option la plus pratique. Elle peut également présenter l'avantage supplémentaire d'être au profit et dans l'intérêt de tous les États.

M. Makarevich (Biélorus) (*parle en russe*) : Je remercie les Coprésidents de m'avoir donné l'occasion d'exprimer l'opinion du Biélorus. Je serai très bref.

Nous constatons avec regret que les efforts multilatéraux pour maintenir la paix et la sécurité internationales continuent d'être l'otage d'approches politisées de la part des principales puissances mondiales, au détriment des principes du consensus et du multilatéralisme. Nous assistons à une érosion du système multilatéral, accompagnée d'une augmentation des tensions et des confrontations, ainsi qu'à la destruction des instruments systémiques de maîtrise des armements, y compris dans l'espace. Nous souhaitons appeler l'attention des délégations sur la nécessité de reprendre un large dialogue international afin de rétablir la confiance, tant au niveau régional que mondial.

Nous exprimons une nouvelle fois notre appui sans faille au projet de traité élaboré par la Russie et la Chine, sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et de l'emploi ou de la menace de la force contre des objets spatiaux. Nous soulignons à nouveau l'importance cruciale de l'initiative internationale en faveur d'un engagement politique sur le principe du non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. Nous appelons tous les États à rejoindre cette initiative.

Nous demandons également à tous les États d'abandonner la pratique consistant à imposer des lignes rouges dans les discussions sur les questions liées à l'espace. Nous pensons que la meilleure façon de parvenir à une convergence sur cette question est d'organiser un dialogue au niveau des experts. Le Biélorus est prêt à engager un dialogue ouvert, global et mutuellement

respectueux avec tous les États sur la question, sur un pied d'égalité.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en arabe*) : Nous venons d'entendre la dernière déclaration faite dans le cadre de notre dialogue interactif.

J'invite maintenant les intervenants à répondre aux observations qui ont été formulées et aux questions qui ont été posées. Je donne la parole à mon frère, M. Omran Sharaf, Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

M. Sharaf (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier tous les orateurs et toutes les oratrices d'aujourd'hui de leurs questions et de leurs observations sur notre sujet de discussion. Je ne veux pas abuser de leur temps, mais en guise d'observations finales, et sur la base de certains des échanges qui ont eu lieu aujourd'hui, je voudrais revenir sur quelques points.

En ce qui concerne le travail effectué à Vienne et à Genève, je pense qu'il est très important de toujours maintenir des distinctions très claires entre les responsabilités et le champ d'action du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, du Bureau des affaires de désarmement et du Bureau des affaires spatiales en général. Ces distinctions sont également importantes pour nous aider à aller de l'avant et obtenir des résultats. Cependant, il existe des domaines de discussion concernant l'espace, tels que les débris spatiaux par exemple, dans lesquels les sujets abordés sont, dans une certaine mesure, liés les uns aux autres dans les discussions qui se déroulent à Vienne et à Genève. Lorsque nous parlons du développement durable des activités spatiales, y compris de leur viabilité et de leur sûreté, la discussion se déroule évidemment à Vienne. Et quand on parle de sécurité, c'est à Genève. Cependant, la question des débris spatiaux est abordée aussi bien à Vienne qu'à Genève.

Une option que les États Membres pourraient donc envisager serait de promouvoir la communication et la coopération entre les deux groupes, à Vienne et à Genève. Par exemple, le Président du COPUOS ou des membres du Bureau des affaires spatiales pourraient participer en tant qu'observateurs à une plateforme telle que celle-ci, afin de discuter de certaines choses, d'écouter les débats et de promouvoir la communication entre les deux groupes. Mais encore une fois, ce sont des décisions qui sont prises

par les États Membres, et pour que les choses puissent avancer, je pars du principe que les États Membres devront en discuter entre eux et prendre une décision à ce sujet. Il ne s'agit là que d'observations générales de ma part. Je ne sais pas si nous pouvons ouvrir la salle aux questions : je ne suis pas sûr que nous ayons assez de temps pour cela.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Jennifer Warren, de la Satellite Industry Association, pour qu'elle réponde aux questions ou fasse des observations. Cependant, je précise que nous avons épuisé le temps qui nous était imparti. Je demande à tout le monde de s'exprimer en anglais, car nous risquons de perdre l'interprétation.

M^{me} Warren (*parle en anglais*) : Je sais que le temps nous est compté, mais j'ai pensé que la question – je crois que c'était celle de la représentante d'El Salvador – sur le renforcement des capacités pourrait être d'un grand intérêt commun, car l'industrie spatiale est très axée sur la nécessité de développer les talents. Comme dans de nombreux secteurs, nous constatons des pénuries et nous nous efforçons de développer les talents par le biais d'un certain nombre de ressources différentes. Je voudrais, si je puis, mettre en avant quelques ressources. L'une d'entre elles est la Fédération internationale d'astronautique, que de nombreux membres connaissent certainement. Elle propose des programmes pour les jeunes professionnels et les jeunes diplômés, ainsi que des stages et des mentorats, tandis que ses affiliés nationaux ont des sections qui s'occupent également de ces questions. Il s'agit là d'un exemple de ce qui se fait au niveau organisationnel, mais de nombreuses entreprises spatiales ont leurs propres programmes au niveau des lycées, des établissements d'enseignement postsecondaire et des universités pour faire progresser les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques, y compris dans des domaines spécifiques à l'espace, par le biais de programmes, d'apprentissages, de stages, de parrainages et de bourses d'études. De nombreuses entités tentent donc de consacrer des ressources à cet effort, et je me

ferai un plaisir d'en parler avec quiconque souhaiterait obtenir des indications supplémentaires.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Warren de ses observations.

Je donne à présent la parole à M. Wang Guoyu.

M. Wang Guoyu (*parle en anglais*) : Je vais essayer d'être clair et bref, puisqu'il est 1 heure du matin ici à Beijing. Tout d'abord, je voudrais aborder la question de l'initiative sur les biens. Pour être honnête, je ne suis pas très convaincu que l'initiative puisse promouvoir la sécurité spatiale de manière harmonieuse ou efficace.

Le Coprésident Al Hassan (*parle en anglais*) : Je suis désolé de vous interrompre, M. Wang Guoyu, mais nous n'avons plus d'interprétation et nous devons mettre fin à la séance.

Nous avons entendu le dernier intervenant de la table ronde. Comme je l'ai déjà indiqué, un résumé du dialogue interactif entre les délégations cet après-midi sera établi et publié en temps voulu. Avant de conclure nos travaux, je voudrais remercier toutes les délégations des riches observations que nous avons entendues sur le sujet et les thèmes de notre table ronde commune d'aujourd'hui, ainsi que du concours et de l'appui qui nous ont été apportés, à l'Ambassadeur Mohan Pieris, de Sri Lanka, et à moi-même, en notre qualité de Coprésidents.

La prochaine séance de la Première Commission aura lieu cet après-midi, à 15 heures précises, dans cette même salle. La Commission poursuivra son débat thématique sur le groupe de questions « Mécanismes de désarmement ». La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) se réunira à nouveau demain matin, également dans cette même salle, à 10 heures, pour poursuivre l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ».

La séance est levée à 13 h 20.